



EREA INGENIERIE

10 place de la République,

37190 Azay-le-Rideau

Tel : 02 47 26 88 16

E-mail : contact@erea-ingenierie.com

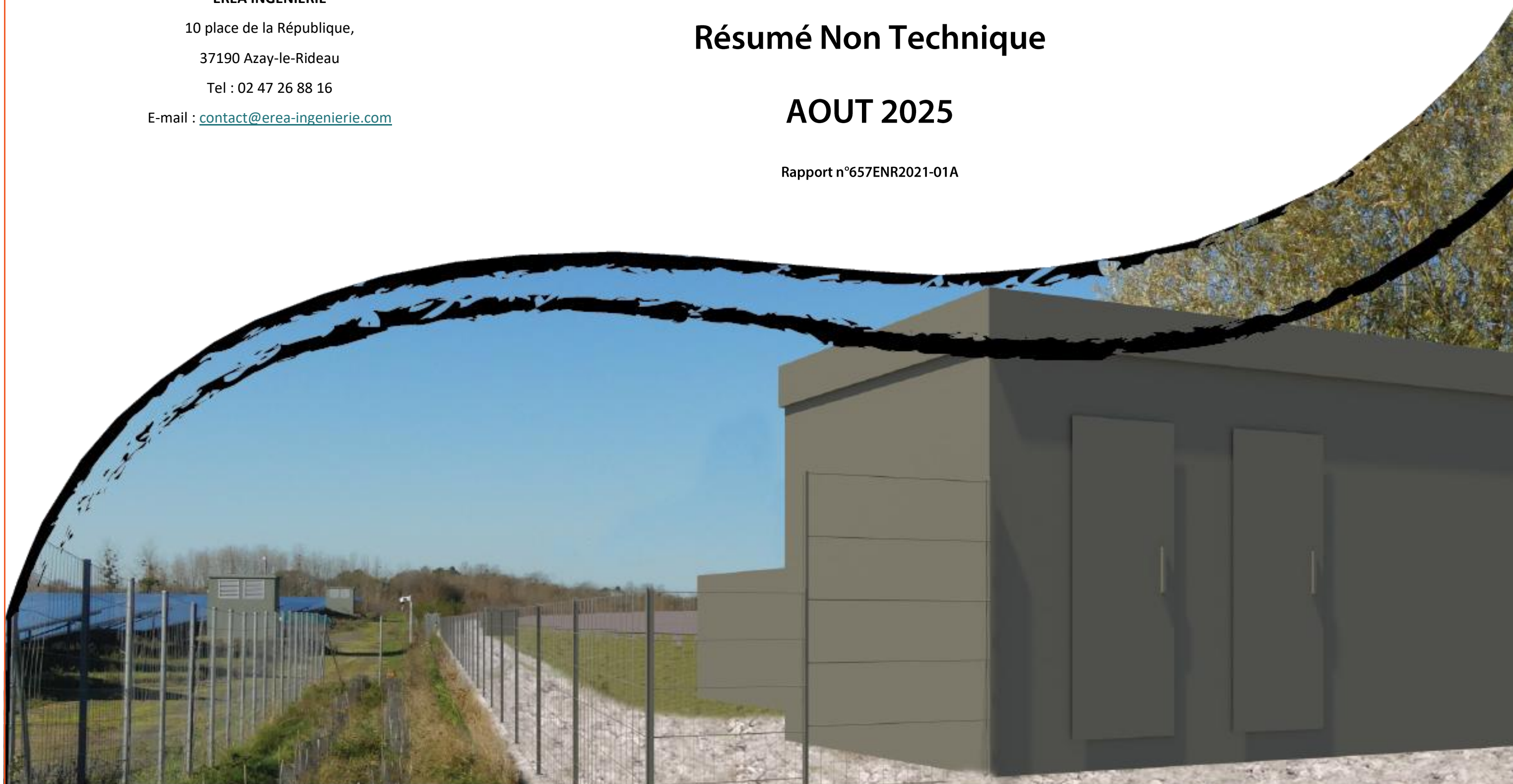
PROJET DE PARC PHOTOVOLTAÏQUE SUR LA COMMUNE DE HOMMES

« LE BUISSON D'HOMMES » (37)

Résumé Non Technique

AOÛT 2025

Rapport n°657ENR2021-01A



SOMMAIRE

6. CONCLUSION 63

1. CONTEXTE GENERAL 4

1.1. Préambule 4

1.2. Contexte réglementaire 4

1.3. Porteur du projet 4

1.4. Conception et principe de fonctionnement d’un parc photovoltaïque 6

2. DESCRIPTION DU PROJET 6

2.1. Localisation et contexte du projet 6

2.2. Situation cadastrale et maîtrise foncière du site 11

2.3. Urbanisme 11

2.4. Caractéristiques techniques du projet 12

3. ETAT INITIAL DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT 14

3.1. Milieu physique 14

3.2. Milieu naturel 16

3.3. Paysage et patrimoine culturel 19

3.4. Milieu humain 23

4. DESCRIPTION DES SOLUTIONS DE SUBSTITUTION RAISONNABLES ET INDICATION DES PRINCIPALES RAISONS DU CHOIX EFFECTUE 25

4.1. Choix du site 25

4.2. Solutions de substitution examinées 26

4.3. Variante retenue 26

5. IMPACTS NOTABLES DU PROJET SUR L’ENVIRONNEMENT ET MESURES ASSOCIEES 28

5.1. Synthèse des impacts bruts, des mesures, des impacts résiduels et impacts finaux 28

5.2. Synthèse des mesures, coûts et délais de mises en œuvre 53

5.3. Présentation des photomontages 56

5.4. Démantèlement et remise en état du site 63

LISTE DES ILLUSTRATIONS

Illustration 1 : Présentation du siège et des agences d’EREA INGENIERIE & de PVEOLE.....

4

Illustration 2 : Projets développés par EREA INGENIERIE (Source : EREA INGENIERIE – Juillet 2025)

5

Illustration 3 : Fonctionnement général d’une centrale photovoltaïque.....

6

Illustration 4 : Vue aérienne du site en 1987.....

7

Illustration 5 : Vue aérienne du site en 2014.....

7

Illustration 6 : Vue aérienne du site de nos jours

7

Illustration 7 : Vue sur la limite nord du site

7

Illustration 8 : Vue en direction du sud-est de la zone d’étude

8

Illustration 9 : Vue sur l’entrée au sud-est du site depuis la RD 71

8

Illustration 10 : Vue depuis la partie nord du site en direction du sud

8

Illustration 11 : Plan de situation du projet.....

9

Illustration 12 : Vue aérienne du projet.....

10

Illustration 13 : Liste des parcelles du projet

11

Illustration 14 : Extrait cadastral

11

Illustration 15 : Extrait du règlement graphique du PLU de Hommes (Source : Géoportail de l’urbanisme)

12

Illustration 16: Caractéristiques principales du projet

12

Illustration 17 : Plan de masse du projet (Source : EREA Ingénierie).....

13

Illustration 18 : Facteurs susceptibles d’être affectés par le projet.....

14

Illustration 19 : Carte de synthèse sur le milieu physique (Source : EREA INGENIERIE).....

15

Illustration 20 : Dates et thématiques des prospections naturalistes réalisées sur la zone d’étude

16

Illustration 21 : Facteurs susceptibles d’être affectés par le projet.....

17

Illustration 22 : Synthèse des enjeux écologiques

18

Illustration 23 : Synthèse du diagnostic paysager et patrimonial

20

Illustration 24: Carte de la localisation du patrimoine protégé du territoire d’étude

21

Illustration 25 : Motifs paysagers de l’aire d’étude intermédiaire

22

Illustration 26 : Facteurs susceptibles d’être affectés par le projet.....

23

Illustration 27 : Carte de synthèse des enjeux liés au milieu humain (Source : EREA INGENIERIE)

24

Illustration 28 : Superposition du plan de masse final avec les enjeux globaux du milieu naturel.....

27

Illustration 29 : Plan de masse de la variante retenue (Source : EREA Ingénierie).....

27

Illustration 30 : Tableau de synthèse des impacts, des mesures et des impacts résiduels et finaux.....

52

Illustration 31 : Synthèse des mesures en phase chantier et exploitation, et estimation des coûts

55

Illustration 32 : Photomontages.....

56

Illustration 33 : Photomontage n°2 avec mesure de plantation de haies (Source : EREA).....

59

Illustration 34 : Photomontage n°3 avec mesure de plantation de haie (Source : EREA)

61

1. CONTEXTE GENERAL

1.1. PREAMBULE

L'objet du Résumé Non Technique est de faciliter la prise de connaissance par le public des informations contenues dans l'étude d'impact du projet de parc photovoltaïque sur la commune de Hommes, dans le département d'Indre-et-Loire (37).

Il s'agit donc d'une synthèse des éléments développés dans l'étude d'impact qui, tout en restant objective, ne peut s'avérer exhaustive. Pour des informations complètes, notamment en termes de technique et de méthodologie, il conviendra de se reporter à la version complète de l'étude d'impact.

1.2. CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Conformément au Code de l'Environnement et à l'annexe de l'article R.122-2 du Code de l'Environnement modifié par le décret n° 2016-1110 du 11 août 2016, le projet de parc photovoltaïque sur la commune de Hommes a conduit à la réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement (EIE) qui sera jointe à la demande de permis de construire, et donnera lieu à la réalisation d'une enquête publique.

1.3. PORTEUR DU PROJET

Le porteur de projet du parc photovoltaïque sur la commune de Hommes est EREA INGENIERIE.

Présentation générale d'EREA Ingénierie :

EREA INGENIERIE est un bureau d'études et développement spécialisé en Energies Renouvelables, Environnement et Acoustique fondé en 2009 et basé à Azay-le-Rideau (37) avec deux agences situées à Espédaillac (46) et à Gignac (34). Société à taille humaine avec 20 salariés, elle est composée d'ingénieurs spécialisés, soucieux de réaliser des prestations de qualité et, du fait de l'activité même, dans le respect d'un développement durable.



Illustration 1 : Présentation du siège et des agences d'EREA INGENIERIE & de PVEOLE

EREA INGENIERIE intervient sur tout le territoire français pour des missions d'ingénierie, de conseil et d'expertise dans tous les domaines de l'acoustique environnementale, ainsi que dans le cadre du développement des énergies renouvelables, notamment de parcs éoliens et de centrales photovoltaïques au sol.

Concernant ce dernier point, EREA INGENIERIE réalise des dossiers réglementaires comprenant un accompagnement de nos clients dans le suivi et les contacts avec les différentes administrations, ainsi que dans le cadre de la concertation et de l'enquête publique.

Membre de la fédération CINOV, un des atouts majeurs d'EREA INGENIERIE est de travailler en réseau avec un grand nombre de partenaires complémentaires. EREA INGENIERIE met donc au profit de ses clients, l'ensemble des ressources, savoir-faire et autres retours d'expérience de son réseau partenaire d'entreprises compétentes et innovantes.

Développement de projet photovoltaïque :

EREA INGENIERIE présente les atouts essentiels pour le développement de projets photovoltaïques :

- Excellente maîtrise des processus de développement de projets photovoltaïques ajoutée à une longue expérience des études d'impact sur l'environnement de ce type de projets ;
- Très bonne connaissance du fonctionnement des administrations (DREAL, DDT, Chambre d'agriculture...)

- Structure à taille humaine, grande réactivité et adaptabilité aux conditions de délais, mise à disposition d'un interlocuteur privilégié ;
- Maîtrise de l'outil informatique et des logiciels spécifiques, notamment pour la conception et le dimensionnement d'un parc photovoltaïque ;
- Capacité à conseiller le donneur d'ordre notamment sur le plan juridique et administratif, grâce à une parfaite connaissance du cadre législatif et à une bonne expérience du développement de projets ;
- Possession et maîtrise des outils favorisant une présentation claire, concise et largement illustrée des études destinées à des décideurs ou à un public non averti. Longue expérience des réunions publiques ainsi que des réunions avec les services instructeurs ou avec les élus locaux.

Ainsi, dans le cadre du développement de projets photovoltaïques, EREA INGENIERIE maîtrise toute la chaîne de valeur, de la maîtrise foncière à l'exploitation, qu'il s'agisse de projets au sol, en ombrières ou en toitures.

Par ailleurs, EREA INGENIERIE se positionne à la fois en développement pour le compte de tiers et pour son propre compte via PVEOLE, société de gestion d'actifs détenue par le même groupe actionnaire qu'EREA INGENIERIE.

A ce jour EREA INGENIERIE a obtenu 25 permis de construire, soit l'équivalent de 172,73 MWc de parcs solaires, possède aussi 78,65 MWc de projets en instruction et 200 MWc de projets en développement. L'entreprise possède un portefeuille solaire global d'environ 450 MWc revenant à la consommation d'électricité spécifique par an d'environ 220 700 foyers et l'économie de 6 500 tCO₂ rejetées par an par rapport au mix énergétique français.

Le projet de centrale photovoltaïque de Hommes a été développé par la société EREA INGENIERIE basée à Azay-le-Rideau. Mais comme tout projet photovoltaïque au sol, une société de projet (SASU) a été créée à cet effet. C'est donc la société de projet CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE PVEOLE 40, portée par PVEOLE, qui aura vocation à financer, construire et exploiter la centrale photovoltaïque. C'est pourquoi la demande de permis de construire est déposée au nom de cette dernière.

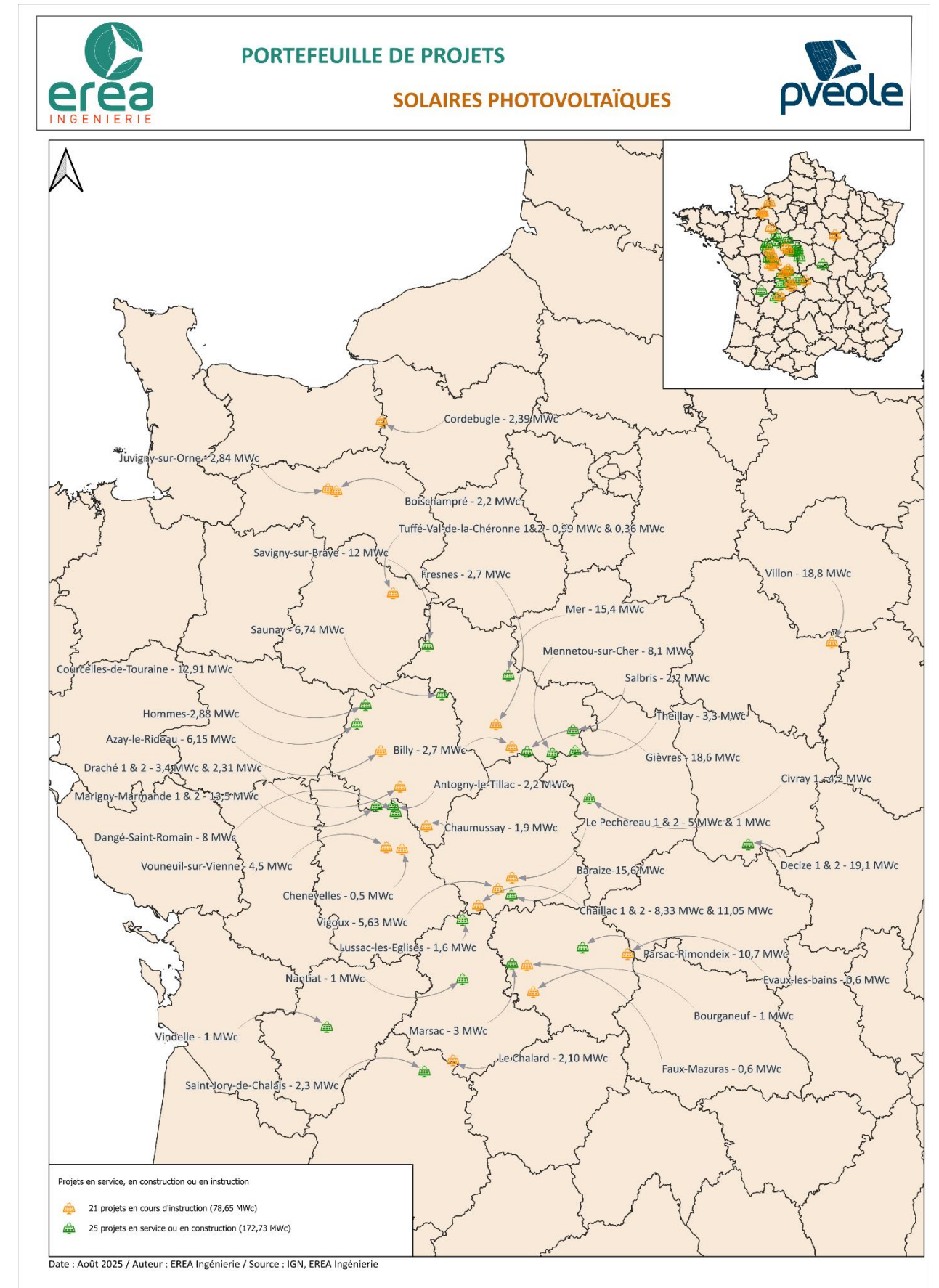


Illustration 2 : Projets développés par EREA INGENIERIE (Source : EREA INGENIERIE – Juillet 2025)

1.4. CONCEPTION ET PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT D’UN PARC PHOTOVOLTAÏQUE

Une centrale photovoltaïque classique est constituée de divers équipements électriques permettant la production d’énergie électrique. Schématiquement, les modules photovoltaïques génèrent un courant électrique lorsqu’ils sont soumis à un rayon lumineux. Ce courant continu, DC, est acheminé par câbles jusqu’aux onduleurs. Ces derniers se chargent de la conversion du courant continu en courant alternatif AC. Il faut un dernier équipement, le poste de transformation qui élève la tension du courant sur la référence du réseau électrique raccordé, c’est-à-dire en haute-tension. Ensuite, comme l’énergie électrique a été modulée pour correspondre au réseau électrique local, elle peut être injectée au niveau du poste de livraison. Cet équipement permet de connecter la centrale sur le réseau de distribution, mais aussi de comptabiliser l’énergie produite par la centrale solaire.

Le fonctionnement d’une centrale photovoltaïque est schématisé dans la figure ci-dessous :

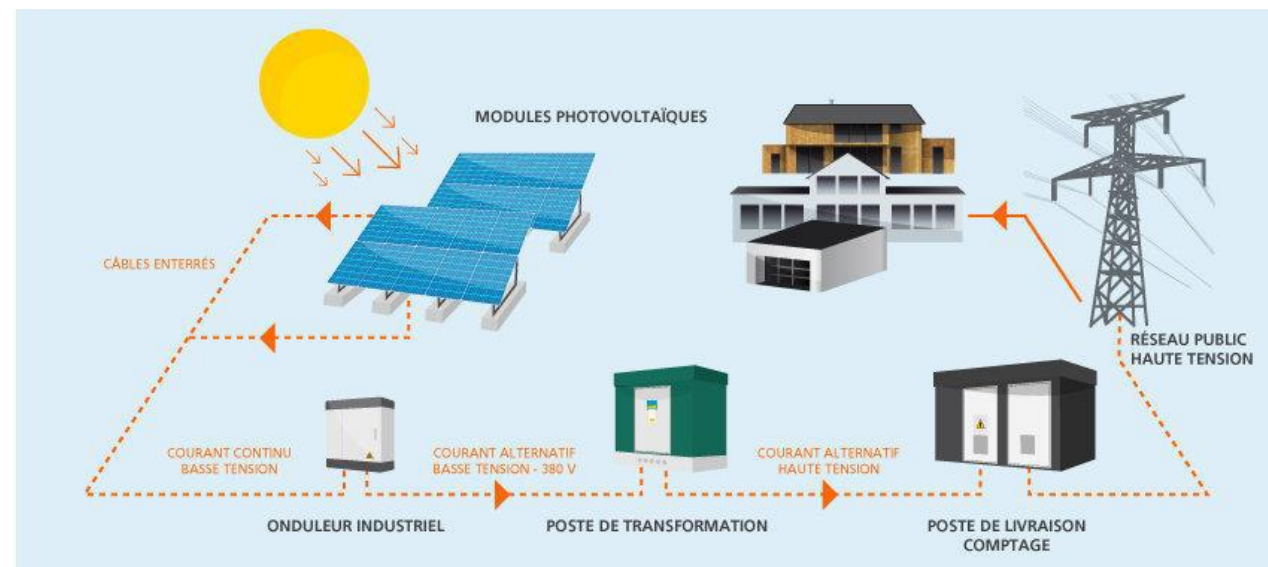


Illustration 3 : Fonctionnement général d’une centrale photovoltaïque

2. DESCRIPTION DU PROJET

2.1. LOCALISATION ET CONTEXTE DU PROJET

Le projet de parc photovoltaïque se situe au niveau du lieu-dit « Le Buisson d’Hommes » sur la commune de Hommes située en limite Nord-Ouest du département d’Indre et Loire (37).

Hommes appartient à la communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire.

Hommes se trouve à environ 30 km au Nord-Ouest de Tours, elle est limitrophe des communes suivantes :

- Channay-sur-Lathan au Nord,
- Rillé et Continvoir à l'Ouest,
- Avrillé-les-Ponceaux au Sud,
- Savigné-sur-Lathan à l'Est.

La majorité de l’habitat, des équipements et des commerces est localisée principalement dans le bourg desservi par les routes départementales D57, D69, D64 et D71.

Le site du projet est situé en limite nord d’un parc photovoltaïque en service. De plus, EREA Ingénierie a développé un premier projet dont le permis de construire a été autorisé en février 2025 sur la commune d’Hommes situé à environ 350 m au sud-ouest de celui-ci.

Depuis 2023, le terrain n’est plus exploité par la société de carrière « Huet ». L’ancienne entreprise exploitante aujourd’hui en cessation d’activité, fait l’objet d’une liquidation judiciaire.

Par le passé, le site du projet a été utilisé comme carrière et comme site de stockage de matériaux inertes non dangereux.

L’activité récente de stockage de matériaux inertes dangereux s’est concentrée sur la parcelle ZE 7.

L’activité d’extraction de faluns sur le site a été lancée durant les années 80. Le projet de conduite de l’exploitation et de réaménagement des terrains a été renouvelé par l’arrêté d’exploitation datant du 10 août 2009 pour une durée de 15 ans. Aucun document administratif n’a été retrouvé concernant l’activité au centre de la carrière (parcelle ZE 7) avant le renouvellement de l’arrêté en 2009 sur les parcelles 8 et 10. L’activité de carrière sur les 15 dernières années a donc été réalisée uniquement sur les parcelles ZE 8 et 10. A la cessation de cette activité, le terrain a été remblayé partiellement avec de la terre végétale.



Illustration 4 : Vue aérienne du site en 1987



Illustration 5 : Vue aérienne du site en 2014



Illustration 6 : Vue aérienne du site de nos jours



Illustration 7 : Vue sur la limite nord du site



Illustration 8 : Vue en direction du sud-est de la zone d’étude



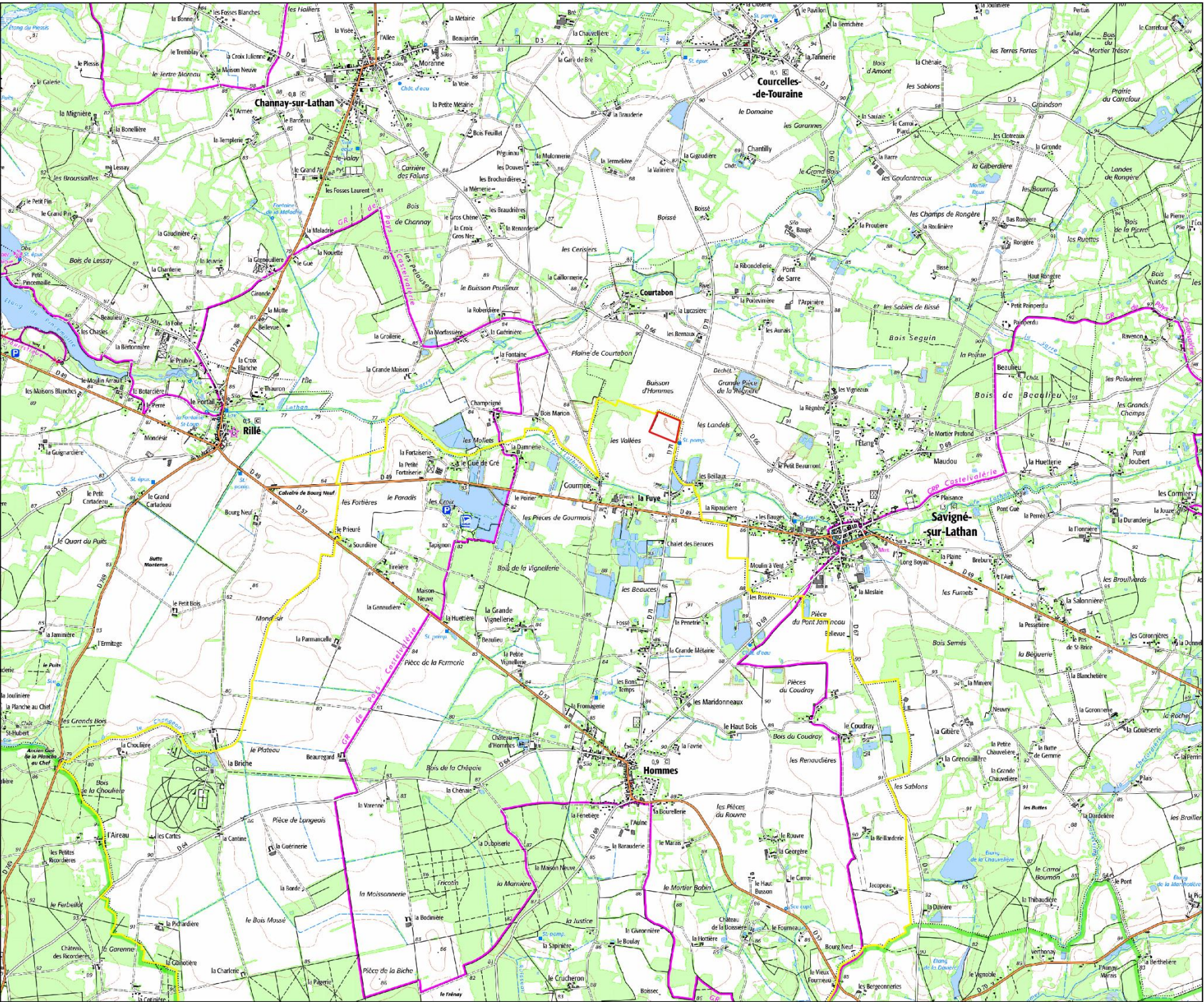
Illustration 10 : Vue depuis la partie nord du site en direction du sud



Illustration 9 : Vue sur l’entrée au sud-est du site depuis la RD 71



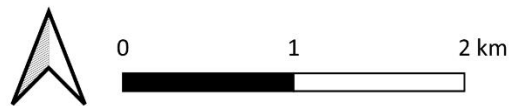
PROJET DE PARC PHOTOVOLTAÏQUE
Commune de Hommes
Localisation du projet



Légende

Projet

- Zone d'implantation potentielle
- Limite communale



Date : 31/03/2025
Auteur : EREA Ingénierie
Source : IGN

Illustration 11 : Plan de situation du projet

PROJET DE PARC PHOTOVOLTAÏQUE
Commune de Hommes

Vue aérienne



Légende

Projet

- Zone d'implantation potentielle
- Limite communale



Date : 31/03/2025
Auteur : EREA Ingénierie
Source : IGN

Illustration 12 : Vue aérienne du projet

2.2. SITUATION CADASTRALE ET MAITRISE FONCIERE DU SITE

L’aire d’étude immédiate se trouve sur la commune de Hommes, section ZE, parcelles 7, 8 et 10.

Section	N° de parcelle	Surface (m²)
ZE	7	25 100
ZE	8	9 690
ZE	10	8 780
Surface totale		43 570

Illustration 13 : Liste des parcelles du projet

Des conventions sous la forme de promesses de bail emphytéotique ont été signées avec les propriétaires des différentes parcelles citées précédemment, visant un bail pour une durée minimale de 30 ans reconductible deux fois dix ans.

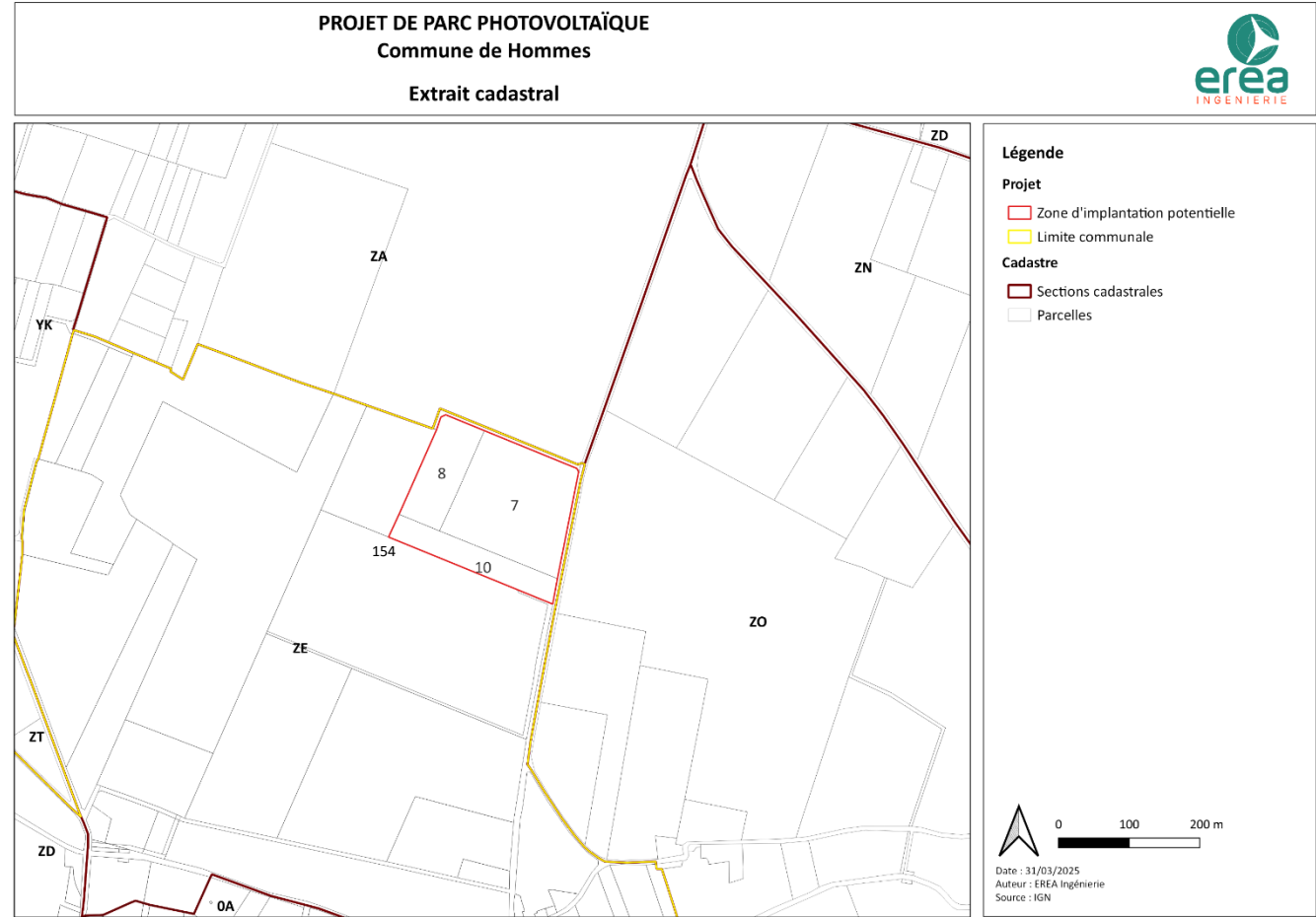


Illustration 14 : Extrait cadastral

2.3. URBANISME

La commune de Hommes dispose d’un plan local d’urbanisme (PLU) approuvé le 6 mars 2015 et modifié le 13 février 2018.

Le parcellaire visé par le projet est classé en zone Nc Naturelle autorisant les carrières et leurs évolutions. D’après le règlement, sont autorisées dans l’ensemble de la zone Nc uniquement les occupations et utilisations du sols suivantes, sous réserve de ne présenter aucun danger ni entraîner aucune nuisance ou insalubrité pouvant causer des dommages ou troubles importants aux personnes, aux biens et aux éléments naturels et d’être compatibles avec le caractère de la zone et les équipements publics existants ou prévus :

- les carrières, sous réserve de respecter les quatre conditions suivantes :
 - toute carrière doit respecter une distance minimale de 150 m par rapport aux habitations ;
 - le plancher bas des carrières doit être situé à 1 m minimum au-dessus de la nappe phréatique en charge ;
 - la pente des talus ne doit pas excéder 10% ;
 - le sol doit être remis en état afin de rendre aux terrains une destination finale compatible avec la vocation agricole ou naturelle de la zone considérée ;
- les constructions et installations nécessaires au fonctionnement d'une carrière ;
- les aires de stockage à ciel ouvert liées à une construction ou installation autorisée dans la zone ;
- les parcs de stationnement de véhicules liés à une construction ou installation autorisée dans la zone ;
- les affouillements et exhaussements de sol à condition qu’ils soient commandés par la déclivité du terrain ou rendus nécessaires pour la réalisation d’une occupation ou utilisation du sol autorisée dans l’ensemble de la zone ;
- les constructions, installations, travaux et ouvrages techniques liés ou nécessaires soit à la réalisation d’infrastructures publiques, soit au fonctionnement des services publics, collectifs ou d’intérêt général (réseaux, transformateurs, sentiers de randonnée, poste de refoulement, poteaux, pylônes, coffrets, bassin de rétention des eaux pluviales...).

Le projet de parc photovoltaïque au sol sur le site est donc compatible avec le PLU en vigueur sur la commune de Hommes car les constructions et les installations nécessaires aux services publics ou d’intérêt collectif comprennent les parcs photovoltaïques.

2.4. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU PROJET

Le projet de parc photovoltaïque s’étendra sur une superficie de 4,35 hectares environ (4,05 ha clôturés), pour une puissance de 5,07 MWc.

Les principales caractéristiques du projet sont les suivantes :

Localisation	Hommes
Puissance de la centrale envisagée	5,07 MWc
Taille du site	4,35 ha – 4,05 ha clôturés
Estimation de la production de la centrale	5 719 MWh/an
Equivalent en foyer de consommation d’électricité spécifique	2 251 foyers Sur la base d'une consommation moyenne en électricité spécifique (hors chauffage, eau chaude et cuisson) d'un foyer en France : 2 228 kWh/an selon l'Ademe (2021)
tCO2 évitées à production d’énergie équivalente sur 30 ans (Par rapport au mix énergétique français)	6 536 tCO2 évitées
Durée de vie du projet	30 ans
Technologie envisagée	Silicium monocristallin (650 Wc)
Type de supports envisagés	Environ 1 302 pieux battus
Nombre de modules	7 809 modules
Hauteur minimale des structures par rapport au sol	110 cm
Hauteur maximale des structures par rapport au sol	2,5 m
Inclinaison des structures	11°
Inter-rang	3 m
Pistes	Piste interne lourde de 4 m de large
Pare-feu	Recul de 8 m des modules vis-à-vis des clôtures
Locaux techniques	1 poste de livraison
	1 poste de transformation
	1 station de conversion
	2 conteneurs de batterie
	1 citerne incendie de 120 m3

Illustration 16: Caractéristiques principales du projet



Illustration 15 : Extrait du règlement graphique du PLU de Hommes (Source : Géoportail de l’urbanisme)



Illustration 17 : Plan de masse du projet (Source : EREA Ingénierie)

3. ETAT INITIAL DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT

3.1. MILIEU PHYSIQUE

FACTEURS SUSCEPTIBLES D’ETRE AFFECTES	DESCRIPTION	EVALUATION DES ENJEUX
Géologie	La zone d’implantation potentielle est située sur des formations de falun riche en Bryozoaires (faciès savignéen) et des sables grossiers et des sables fins riches en Mollusques (faciès pontilévien) [unité inférieure des faluns de Touraine].	Négligeable
Relief	La zone d’étude se situe à une altitude comprise entre 85 m et 90 m. La topographie du site est relativement plane.	Négligeable
Eau superficielle	Réseau hydrographique relativement pauvre à proximité de la zone d’étude. Aucun cours d’eau, fossé ou plan d’eau ne traverse la zone d’implantation potentielle.	Faible
Eau souterraine	Trois aquifères sont recensés sur la ZIP.	Faible
Climat	L’ouest de l’Indre-et-Loire possède un climat à forte dominance océanique. Sa position proche de l’Atlantique à l’ouest du continent européen lui assure un climat plutôt frais l’été et doux l’hiver, en témoigne la moyenne annuelle des températures du département de 11,8 °C. Pour ce qui est des précipitations, elles s’échelonnent de 600 à 650 mm/an dans la partie ouest du département. La durée d’insolation moyenne se situe proche des 1 799 heures par an. Ensoleillement favorable à l’implantation d’un parc photovoltaïque.	Faible
Arrêtés de catastrophes naturelles	2 arrêtés de catastrophes naturelles ont été pris sur la commune de Hommes pour sécheresse et pour inondations, coulées de boue	Faible
Sismique	Zone d’étude en zone de sismicité de niveau 2, niveau faible	Négligeable
Retrait-Gonflement des argiles	Le niveau d’aléa retrait-gonflement des parcelles concernées par la Zone d’Implantation Potentielle (ZIP) est moyen.	Modéré
Cavité	Aucune cavité sur la commune.	Nul
Inondation	Aucun plan de prévention du risque inondation et aucun atlas des zones inondables, 1 arrêté de catastrophe naturelle coulée de boue et inondation, aucun cours d’eau traversant le site.	Négligeable
Incendie	La commune de Hommes est concernée par la présence d’un massif classé avec une sensibilité moyenne aux feux de forêt dans la partie sud de la commune mais n’est pas enregistrée comme une commune sensible aux feux de forêt. Par ailleurs, cette sensibilité aux feux de forêt n’affecte pas le site du projet se trouvant dans la partie nord de son territoire communal.	Faible
Foudre	Nombre d’impacts de foudre inférieur à 1,5 par an et par km².	Faible
Sécheresse	1 arrêté de catastrophe naturelle pour les sécheresses en 2022.	Faible

Illustration 18 : Facteurs susceptibles d’être affectés par le projet

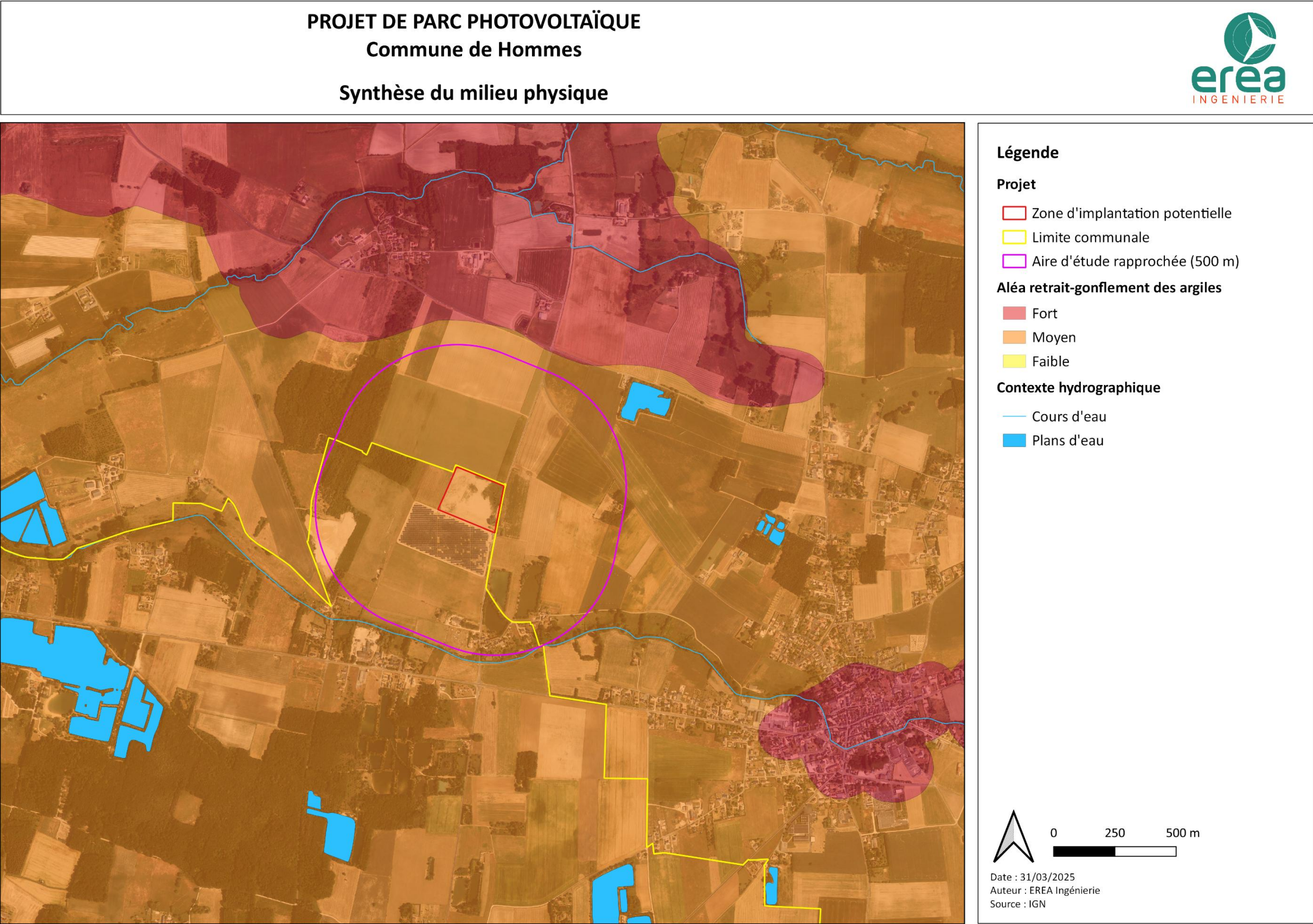


Illustration 19 : Carte de synthèse sur le milieu physique (Source : EREA INGENIERIE)

3.2. MILIEU NATUREL

Le bureau d’étude ADEV Environnement a réalisé 10 sorties sur la zone d’étude entre juin 2023 et octobre 2024. Les dates et la thématique de chaque sortie sont précisées dans le tableau suivant :

Date de la sortie	Thématique	Conditions météorologiques	Nombre d’intervenants
30/06/2023	Groupes principaux : - Oiseaux Groupes secondaires : - Invertébrés	Couverture nuageuse : 0% Vent : Faible Température : 20°C Pluie : Ø	1 personne
13/02/2024	Groupes principaux : - Oiseaux Groupes secondaires : - Mammifères	Couverture nuageuse : 90% Vent : Faible Température : 8°C Pluie : Ø	1 personne
27/02/2024	- Habitats, flore hivernale, zones humides (sondages pédologiques)	/	1 personne
07/03/2024	Groupes principaux : - Oiseaux Groupes secondaires : - Lépidoptères, mammifères	Couverture nuageuse : 25% Vent : Fort Température : 12°C Pluie : Ø	1 personne
15/04/2024	Groupes principaux : - Oiseaux Groupes secondaires : - Reptiles	Couverture nuageuse : 20% Vent : Faible Température : 9°C Pluie : Ø	1 personne
02/05/2024	- Habitats, flore printanière	/	1 personne
28/05/2024	Groupes principaux : - Oiseaux - Chiroptères Groupes secondaires : - Mammifères	Couverture nuageuse : 100% Vent : Moyen Température : 15°C Pluie : Ø	1 personne
11/06/2024	Groupes principaux : - Oiseaux Groupes secondaires : - Lépidoptères, orthoptères mammifères	Couverture nuageuse : 0% Vent : Faible Température : 19°C Pluie : Ø	1 personne
18/07/2024	Groupes principaux : - Lépidoptères, orthoptères - Chiroptères Groupes secondaires : - Oiseaux	Couverture nuageuse : 50% Vent : Faible Température : 20°C Pluie : Ø	1 personne
02/10/2024	Groupes principaux : - Oiseaux, Chiroptères	Couverture nuageuse : 100% Vent : Faible Température : 10°C Pluie : Ø	1 personne

Illustration 20 : Dates et thématiques des prospections naturalistes réalisées sur la zone d’étude

Thématique		Caractéristiques	Niveau d'enjeu	
MILIEU NATUREL				
Zonages écologiques		L'emprise du projet se trouve à proximité de 27 ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique) (24 de type I et 3 de type II), de 2 sites Natura 2000, 2 Espaces Naturels Sensibles et d'un Parc Naturel Régional.	Modéré	
Schéma Régional de Cohérence Ecologique		Aucun réservoir n'est présent au sein de la zone d'étude et de l'aire d'étude rapprochée (500 m) mais un corridor est présent sur la zone d'étude.	Modéré	
Trame verte et bleue (TVB)		La zone d'étude est actuellement en friche et présente peu de connectivité avec les autres prairies dû à la présence de ruptures écologiques comme l'absence de haies au sein des cultures et la présence d'un milieu urbanisé sur une partie de l'aire d'étude rapprochée.	Faible	
Habitat		- Contexte non favorable aux zones humides ; - Complexe d'habitats anthropiques - Aucun habitat caractéristique de zones humides réglementaires ; - Aucun habitat d'intérêt communautaire.	Faible à	Modéré
Flore		- Aucune espèce protégée en région Centre-Val de Loire ; 2 espèces invasives identifiées ; - Aucune espèce à statut défavorable.	Faible	
Zones humides		- Aucune zone humide recensée ; 6 espèces indicatrices de zones humides identifiées ; - Aucun habitat caractéristique de zones humides ; - Réseau hydrographique nul à proximité immédiate.	Nul	
Réseau hydrographique		/	Nul	
Faune	Avifaune	52 espèces inventoriées 37 espèces protégées 4 espèces d'intérêt communautaire 14 espèces possèdent un statut de conservation défavorable sur la liste rouge des oiseaux nicheurs de France. 12 espèces possèdent un statut de conservation défavorable sur la liste rouge des oiseaux nicheurs en région Centre-Val de Loire Le calcul du niveau d'enjeu a permis de mettre en évidence 8 espèces pour lesquelles la zone d'étude représente un enjeu de conservation : 8 espèces « Modéré » : l'Alouette des champs, le Bruant proyer, le Chardonneret élégant, la Cisticole des joncs, la Linotte mélodieuse, la Perdrix grise, la Pie-grièche écorcheur et la Tourterelle des bois.	Modéré	
	Mammifères (hors chiroptères)	3 espèces inventoriées - Aucune espèce d'intérêt communautaire - Aucune espèce protégée au niveau national et régional - Aucune avec un statut de conservation défavorable au niveau national et régional.	Faible	

	Chiroptères		• Au moins 17 espèces inventoriées, toutes protégées nationalement • 6 espèces d'intérêt communautaire • 1 espèce « vulnérable » au niveau national • 5 espèces « quasi-menacées » au niveau national • 3 espèces « vulnérables » au niveau régional • 7 espèces « quasi-menacées » au niveau régional • 8 espèces avec un enjeu de conservation assez fort sur la zone d'étude • 5 espèces avec un enjeu de conservation modéré sur la zone d'étude • La zone boisée est importante pour ce taxon : activité de chasse concentrée autour de celle-ci et utilisation comme corridor de déplacement • Les haies et ronciers présents sur le site servent de corridors de déplacement • Le milieu ouvert en friche concentre une moindre diversité d'espèce mais 2 espèces d'intérêt communautaire y ont une activité forte	Modéré (milieu ouvert)	Assez Fort (lisière)
	Reptiles		• 2 espèces inventoriées • Aucune espèce d'intérêt communautaire • Les espèces sont protégées au niveau national • Aucun statut de conservation défavorable	Faible	
	Amphibiens		• Aucune espèce inventoriée • Aucun habitat favorable identifié	Faible	
	Invertébrés	Lépidoptères	• 11 espèces inventoriées • Aucune espèce d'intérêt communautaire • Aucune avec un statut de conservation défavorable au niveau national et régional	Faible	
		Odonates	• Aucune espèce inventoriée	Faible	
		Orthoptères	• 8 espèces inventoriées • Aucune espèce d'intérêt communautaire • Aucune avec un statut de conservation défavorable au niveau national et régional	Faible	
		Autres invertébrés	• 1 espèce inventoriée • Aucune espèce d'intérêt communautaire • Aucune avec un statut de conservation défavorable au niveau national et régional	Faible	

Illustration 21 : Facteurs susceptibles d’être affectés par le projet

La carte suivante localise les enjeux globaux (prenant en compte l’ensemble des composantes de la biodiversité) sur la zone d’étude.

Centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Hommes (37)

Enjeux globaux

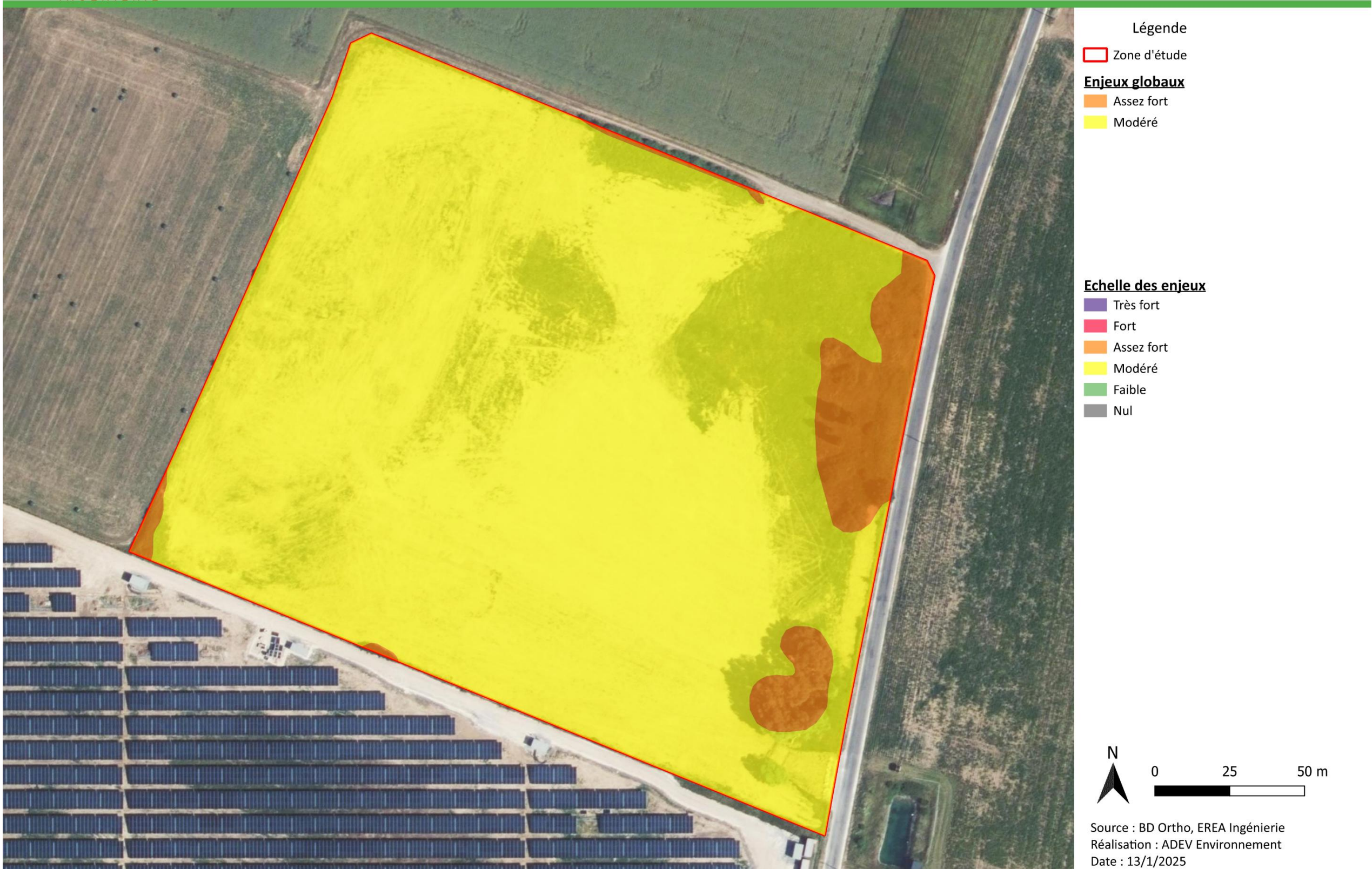


Illustration 22 : Synthèse des enjeux écologiques

3.3. PAYSAGE ET PATRIMOINE CULTUREL

Thématique / Objet		Enjeu	Caractéristiques	Sensibilité vis-à-vis du site d'étude
LE PAYSAGE				
Le Savignéen, influence angevine		Modéré	Le Savignéen, encerclé par une ceinture forestière dense, forme une vaste clairière qui l'isole visuellement des régions avoisinantes. Assez boisé, le paysage comprend quelques masques visuels.	Modérée
Aire d'étude éloignée				
Lieu de vie	Bourgs des communes de l'aire d'étude éloignée	Modéré	Vues complètement masquées vers le site d'étude par les éléments de paysage et la distance.	Nulle
Transport terrestre	RD 69 et RD 49	Modéré	Vues vers le site d'étude bloquées par les éléments du paysage, la topographie et la distance.	Nulle
	Autres routes départementales	Faible	Vues vers le site d'étude masquées par la distance, les éléments de paysage et le contexte urbain.	Nulle
	Routes locales et communales	Négligeable	Vues vers le site d'étude masquées par la distance et les éléments de paysage.	Nulle
Tourisme		Modéré	Un GR (Grande Randonnée) de Pays et un itinéraire de randonnée local sillonnent l'aire d'étude éloignée, neuf hébergements et trois sites touristiques sont aussi présents. Aucun de ces sites ne possède de vue sur la zone d'étude.	Nulle
Aire d'étude intermédiaire				
Unité paysagère « Le Savignéen, influence angevine »		Modéré	Le Savignéen, encerclé par une ceinture forestière dense, forme une vaste clairière qui l'isole visuellement des régions avoisinantes. Assez boisé, le paysage comprend quelques masques visuels.	Modérée
Lieux de vie	Bourg de Savigné-sur-Lathan	Modéré	Vues vers le site d'étude masquées par l'éloignement et les boisements autour de la zone d'étude.	Nulle
	Lieudit « Courtabon »	Négligeable	Vues vers le site d'étude masquées par l'éloignement et les boisements autour de la zone d'étude.	Nulle
	Lieudit « la Fuye »	Négligeable	Les vues sont complètement masquées grâce aux boisements autour du site.	Nulle

Thématique / Objet		Enjeu	Caractéristiques	Sensibilité vis-à-vis du site d'étude
	Lieudit « la Petite Fuye »	Négligeable	Vues vers le site d'étude masquées grâce à la topographie et aux quelques boisements autour du site.	Nulle
	Lieudit « Chalet des Beuces »	Négligeable	Vues vers le site d'étude masquées grâce à l'éloignement, aux boisements autour du lieudit et aux habitations plus au nord.	Nulle
	Lieudit « les Bernaux »	Négligeable	Vues vers le site d'étude masquées par l'éloignement et les boisements autour de la zone d'étude.	Nulle
	Lieudit « la Ripaudière »	Négligeable	Vues vers le site d'étude masquées par l'éloignement et les boisements autour de la zone d'étude.	Nulle
	Lieudit « la Petite Ripaudière »	Négligeable	Vues vers le site d'étude masquées par l'éloignement et les boisements autour de la zone d'étude.	Nulle
	Lieudit « la Lucasière »	Négligeable	Vues vers le site d'étude masquées par l'éloignement et les boisements autour de la zone d'étude.	Nulle
	Lieudit « Gourmois »	Négligeable	Les vues sont en partie masquées sur le site d'étude bien qu'éloignées. Le parc photovoltaïque devant permet de diminuer un peu les vues mais le site d'étude reste visible en arrière-plan.	Modérée
	Lieudit « les Beillaux »	Négligeable	Vues vers le site d'étude masquées par l'éloignement et les boisements autour de la zone d'étude.	Nulle
	Lieudit « le Petit Beaumont »	Négligeable	Les vues sont intermédiaires et directes sur la zone d'étude. Le lieudit est situé à presque 1 km de la zone d'étude.	Modérée
	Lieudit « Bois Marion »	Négligeable	Vues vers le site d'étude masquées par l'éloignement et les boisements autour de la zone d'étude.	Nulle
Réseau routier	Habitation « les Landels »	Négligeable	Vues vers le site d'étude masquées par la végétation et les boisements autour de l'habitation.	Nulle
	RD 49	Modéré	Les vues sont masquées depuis la route départementale grâce à l'éloignement et aux boisements autour du site.	Nulle
	RD 66 et RD 71	Faible	Des vues directes sont possibles depuis deux d'entre-elles, la RD 71 longeant la zone d'étude à l'est et la RD 66 plus au nord.	Forte
Tourisme	Dessertes locales et communales	Négligeable	Vues vers le site d'étude masquées par l'éloignement et les boisements autour de la zone d'étude.	Nulle
		Faible	Un itinéraire de randonnée local traverse le sud de l'aire d'étude intermédiaire au plus près à 240 m du site. Des visibilité ponctuelles et directes sont possibles.	Faible
Le site d'étude et ses abords immédiats		Faible	Zone d'étude sur un terrain dégradé correspondant à une ancienne carrière, éloignée de structure anthropique hormis une route qui la longe à l'est (RD 71). Aucune habitation n'est située à proximité directe du site. On	Modérée

Thématique / Objet	Enjeu	Caractéristiques	Sensibilité vis-à-vis du site d'étude
		trouve des vues proches et directes sur 200 mètres depuis la RD 71 peu fréquentée longeant la zone d'étude. Les seules vues proches possibles sont depuis l'est de la zone au niveau de la RD 71, le reste étant entouré de parcelles agricoles et d'un parc solaire en exploitation au sud.	
LE PATRIMOINE			
Monuments historiques	Modéré	Neuf monuments historiques inscrits dans l'aire d'étude éloignée. Aucune covisibilité ou intervisibilité n'est possible avec ces derniers compte-tenu de l'éloignement, des motifs paysagers et de la topographie au sein de l'aire d'étude éloignée. De même, le site d'étude n'est pas visible depuis les monuments historiques et ces derniers n'ont pas de vues vers le site d'étude.	Nulle
Site Patrimonial Remarquable	Nul	Aucun site SPR dans l'aire d'étude éloignée.	Nulle
Site classé et inscrit	Modéré	Un site inscrit est présent au sein de l'aire d'étude éloignée. Aucune covisibilité ou intervisibilité n'est possible avec ce site compte-tenu de l'éloignement, des motifs paysagers et de la topographie au sein de l'aire d'étude éloignée. De même, le site d'étude n'est pas visible depuis le site inscrit.	Nulle
ZPPA (zones de protection du patrimoine architectural)	Nul	Aucune ZPPA dans l'aire d'étude éloignée.	Nulle

Illustration 23 : Synthèse du diagnostic paysager et patrimonial

Centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Hommes (37)

Patrimoine

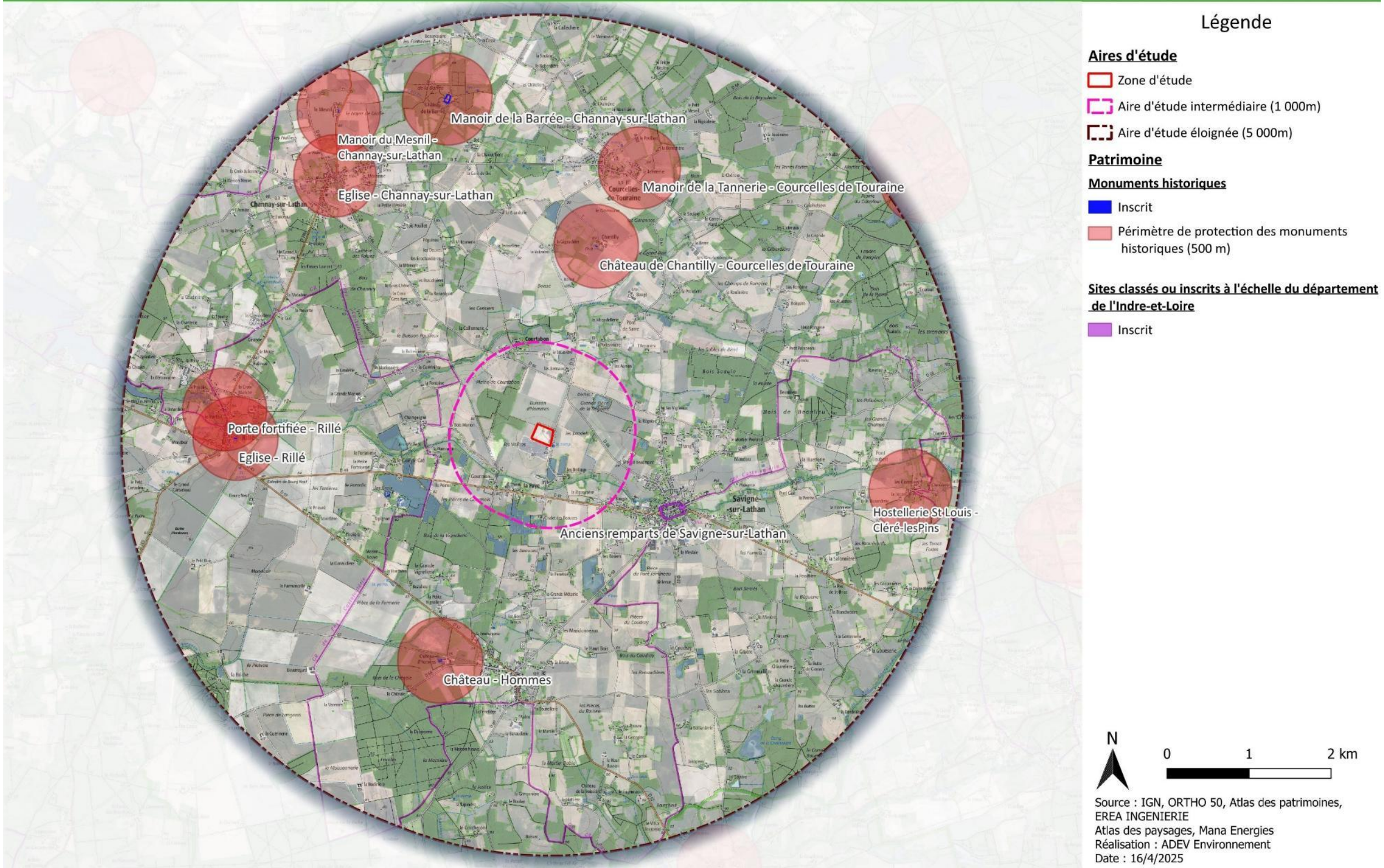


Illustration 24: Carte de la localisation du patrimoine protégé du territoire d'étude

Centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Hommes (37)

Structures anthropiques au sein de l'aire d'étude intermédiaire

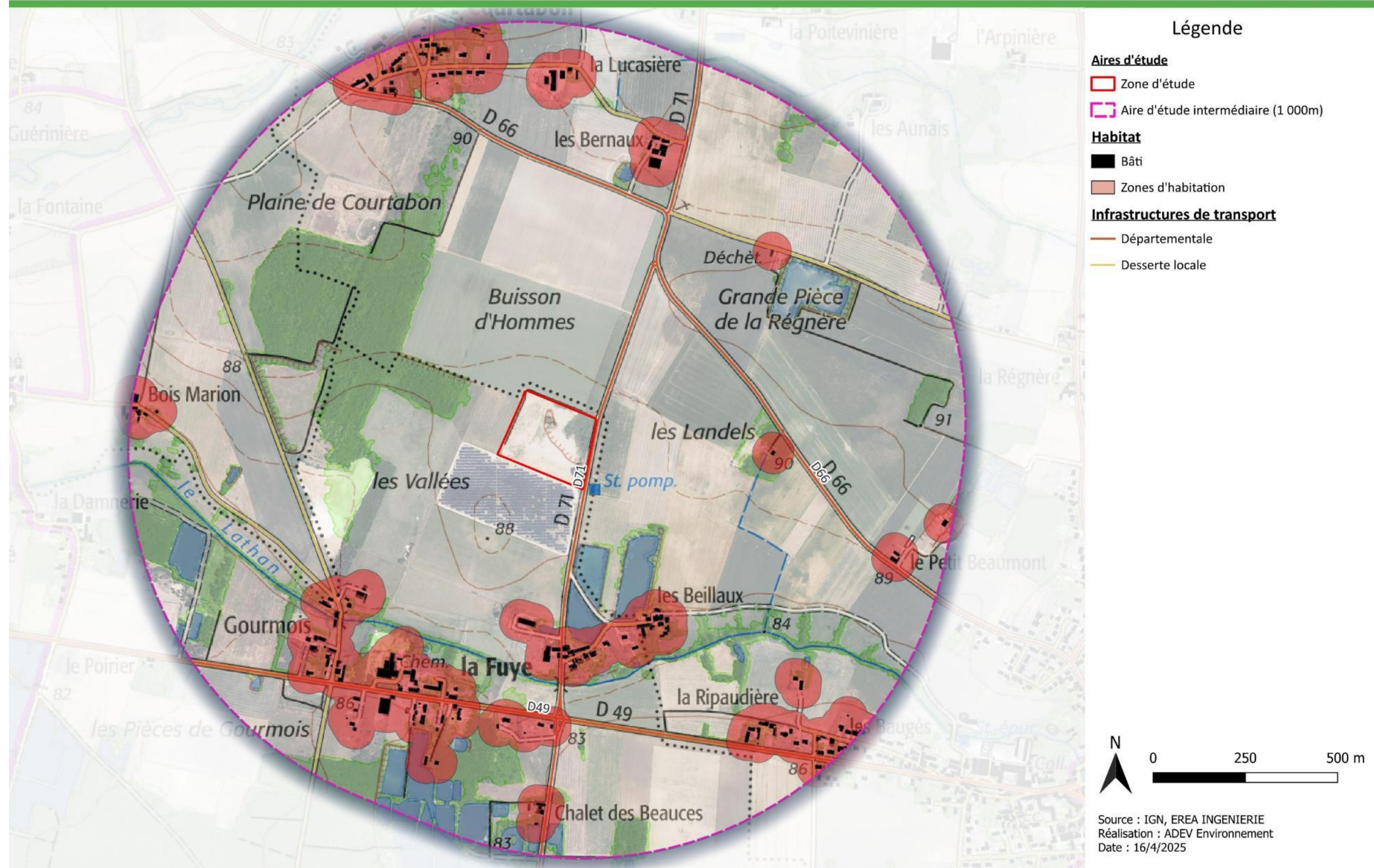


Illustration 25 : Motifs paysagers de l'aire d'étude intermédiaire

3.4. MILIEU HUMAIN

FACTEURS SUSCEPTIBLES D'ETRE AFFECTES		DESCRIPTION	EVALUATION DES ENJEUX	
MILIEU HUMAIN	Population et habitat	La ZIP se situe dans un environnement rural où les habitations sont dispersées : • Une grappe d’habitation située à environ 380 m au sud-est au lieudit « Les Beilleaux » ; • Un lotissement depuis le lieudit « La Petite Fuye » à environ 455 m au sud ; • Une habitation située à environ 480 m à l’est de la zone d’étude au lieudit « Les Landels » ; • Une grappe d’habitation depuis le lieudit « Le Gourmois » à environ 535 m au sud-ouest ; • Les habitations les plus proches au nord de la zone d’étude sont situées à environ 735m de la zone d’étude au lieudit « Les Berneaux ».	Négligeable à	Faible
	Activité économique	Agriculture bien développée sur la commune. Présence de peu d’emplois et d’établissements sur la commune. Commune disposant de peu d’équipements touristiques.	Négligeable à	Faible
	Axes de communications, équipements et réseaux	Aucune desserte ferroviaire ou aérienne à proximité. Un chemin local de randonnée passe à environ 240 m au sud du site. Le circuit de grande randonnée (le plus proche se situe à environ 1,1 km à l’ouest de la zone d’étude). La route RD 71 longe la façade est de la zone d’implantation potentielle. Aucune ligne électrique et aucune canalisation dangereuse ne traverse la zone d’étude.	Nul à	Modéré
	Risques	Pas de risque de rupture de barrage, pas de risque de transport de matière dangereuse, aucun site et sol pollué présent à proximité de la zone d’étude. Le site est concerné par deux sites ICPE relatifs à l’activité récente de carrière sur les parcelles ZE 8 et 10 et de stockage de matériaux inertes sur la parcelle ZE 7.	Nul à	Assez fort
	Santé humaine	Qualité de l’air bonne à moyenne. Contexte sonore calme.	Nul à	Faible

Illustration 26 : Facteurs susceptibles d’être affectés par le projet

PROJET DE PARC PHOTOVOLTAÏQUE
Commune de Hommes

Synthèse des enjeux liés au milieu humain

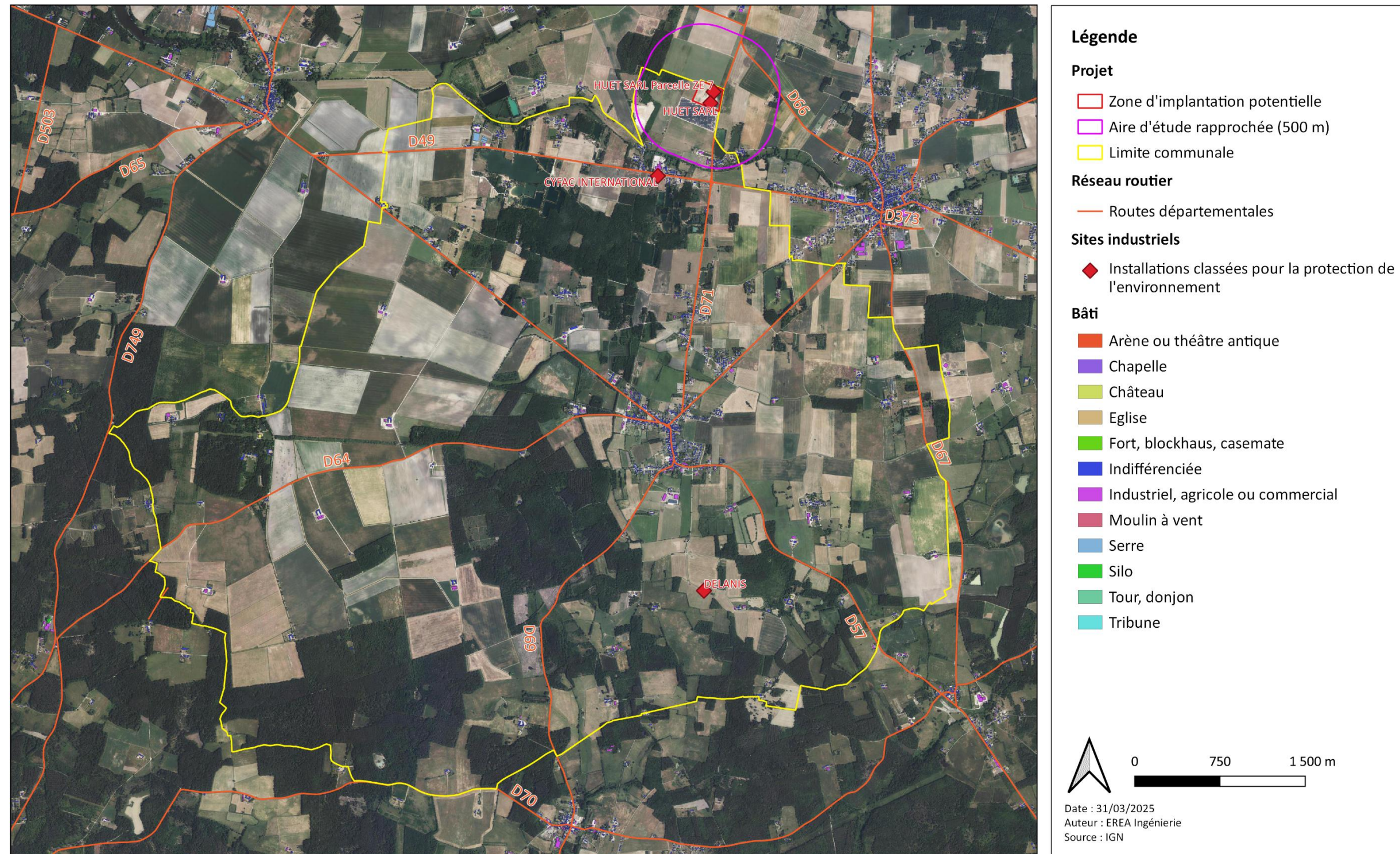


Illustration 27 : Carte de synthèse des enjeux liés au milieu humain (Source : EREA INGENIERIE)

4. DESCRIPTION DES SOLUTIONS DE SUBSTITUTION RAISONNABLES ET INDICATION DES PRINCIPALES RAISONS DU CHOIX EFFECTUE

4.1. CHOIX DU SITE

Tout projet de parc photovoltaïque comporte plusieurs phases, du choix du terrain au montage final de l’opération. Le diagnostic s’inscrit en amont du projet dans la phase de développement. Il a pour but de dresser un inventaire, le plus exhaustif possible, des contraintes réglementaires, environnementales, physiques ou d’autres types pouvant exister sur le site choisi.

Si les parcs photovoltaïques sont portés par des opérateurs privés, on ne peut contester que par nature, ils contribuent à l’intérêt collectif. Le choix d’EREA INGENIERIE dans son processus de développement d’un projet de parc photovoltaïque consiste à associer le plus possible la majorité des acteurs publics tels que les différents services de l’Etat (DDT, DREAL, etc.), les collectivités (communes, intercommunalités, ...), et toutes les personnes susceptibles d’être intéressées par ce type de projet.

Chaque acteur est le garant dans son domaine de compétence de l’intérêt général et doit à ce titre contribuer à la préservation de l’activité agricole, à la protection de l’environnement, à la sauvegarde ou à la défense du patrimoine, des paysages, des intérêts économiques etc. Pour un projet de ce type, la recherche du bon compromis doit pouvoir prendre en compte les thématiques suivantes :

- Viabilité économique du projet ;
- Conformité à l’urbanisme ;
- Environnement ;
- Paysages ;
- Patrimoine culturel.

Critère	Descriptif	Résultat
Accueil favorable des élus de la commune	La mairie de Hommes a été intégrée en amont de la réflexion du projet avec une première présentation du projet réalisée le 24 juin 2021. De plus, le site du projet figure dans les zones d’accélération des énergies renouvelables (ZAE nR) à la suite de la publication de l’arrêté préfectoral portant arrêt de la cartographie des ZAE nR du département d’Indre-et-Loire en date du 22 avril 2025. Enfin, le 27 juin 2025 une présentation du projet a été faite au conseil municipal de la commune de Hommes. Celui-ci a délibéré favorablement en faveur du projet à la suite de cette présentation.	Compatible
Concertation avec les services de l’état	La DDT 37 (Direction Départementale des Territoires) a été rencontrée dans le cadre d’un pôle EnR le 26 novembre 2024 tandis quela DREAL Centre-Val-de-Loire (Direction Régionale de l’Environnement, de l’Aménagement et du Logement) ainsi que les autres services publics départementaux et régionaux ont été consultés. Le SDIS 37 (Service Départemental d’Incendie et de Secours) a été intégré en amont de la phase de conception du projet. Une réunion a aussi été organisé avec le paysagiste conseil et l’architecte conseil de l’Etat à la DDT 37 le 21 février 2025 afin de répondre aux différents enjeux paysagers	Compatible
Valorisation des parcelles d’une ancienne carrière et d’un ancien site de stockage de matériaux inertes	Les parcelles concernées par la zone d’implantation potentielle correspond à une ancienne carrière dont l’entreprise exploitante est en cessation d’activité et fait l’objet d’une liquidation judiciaire pour les parcelles ZE 8 et 10. L’activité d’extraction de faluns sur le site a été lancée durant les années 80. Le projet de conduite de l’exploitation et de réaménagement des terrains a été renouvelé par l’arrêté d’exploitation datant du 10 août 2009 pour une durée de 15 ans. Aucun document administratif n’a été retrouvé concernant l’activité au centre de la carrière (parcelle ZE 7) avant le renouvellement de l’arrêté en 2009 sur les parcelles 8 et 10. L’activité de carrière sur les 15 dernières années a donc été réalisée uniquement sur les parcelles ZE 8 et 10. A la cessation de cette activité, le terrain a été remblayé partiellement avec de la terre végétale. La parcelle ZE 7 a fait l’objet d’une activité de stockage de matériaux inertes non dangereux.. Il convient de noter également que le caractère réversible des installations permettra aux propriétaires de trouver un nouvel usage à ces terres à l’issue de l’exploitation de la centrale.	Compatible
Contexte énergétique	Irradiation globale horizontale comprise entre 1220 et 1350 kWh / m² / an	Conditions d’ensoleillement suffisantes
Cohérence avec les plans et schémas en vigueur (Plan Climat Air Energie	Ces schémas encouragent le développement des EnR sur ce territoire.	Compatible

Territorial, Schéma régional d’aménagement, de développement durable et d’égalité des territoires, ...)		
Urbanisme	La commune de Hommes dispose d’un PLU approuvé le 6 mars 2015 et modifié le 13 février 2018.	Zonage compatible sur la commune de Hommes
Contraintes environnementales	Après l’état des lieux du bureau d’étude écologique, il s’avère que le site est localisé en dehors de tout zonage réglementaire, dont certains rédhibitoires à l’implantation d’une centrale photovoltaïque	Compatible
Prise en compte des enjeux paysagers et patrimoniaux	9 monuments historiques et un site inscrit ont été recensés au sein de l’aire d’étude éloignée du projet (5 000 m). Aucune covisibilité ou intervisibilité n’est possible avec ces derniers compte-tenu de l’éloignement, des motifs paysagers et de la topographie au sein de l’aire d’étude éloignée. De même, le site d’étude n’est pas visible depuis les monuments historiques et le site inscrit et ces derniers n’ont pas de vues vers le site d’étude. Le principal enjeu est lié à la présence de la RD71 longeant la façade est du site d’étude et la RD66 passant plus au nord. Des vues directes sont possibles depuis ces deux voies de circulation, la RD 71 longeant la zone d’étude à l’est et la RD 66 plus au nord. Des haies seront plantées afin de limiter les vues sur le site du projet depuis ces routes.	Favorable
Accessibilité du site	L’accès au site pourra se faire par les voies d’accès existantes. Le site est accessible depuis la RD 71 reliant la zone d’implantation potentielle où le parc s’implantera, au bourg de Hommes au sud. Aucun aménagement de grande ampleur ne sera donc nécessaire pour permettre l’accès aux parcelles du projet.	Favorable

4.2. SOLUTIONS DE SUBSTITUTION EXAMINEES

Le site du projet a été utilisé dans le passé pour une activité de carrière et comme site de stockage de matériaux inertes non dangereux. C’est pourquoi le choix s’est porté sur ce site pour la réalisation d’un projet photovoltaïque.

Une recherche a été réalisée sur la commune de Hommes afin d’identifier des sites potentiels pour le développement d’un projet photovoltaïque.

Ainsi aucune décharge ou site à optimiser n’a été répertorié pour y développer un projet de parc photovoltaïque sur la commune. 6 sites CASIAS (Carte des Anciens Sites Industriels et Activités de Services), 4 sites ICPE (Installation Classée pour la Protection de l’Environnement) et 2 carrières ont été recensés sur la commune.

Le projet d’implantation d’un parc photovoltaïque au sol sur les parcelles concernées respecte toutes les exigences réglementaires (servitudes, urbanisme etc.) et est tout à fait adapté au site (site dégradé, potentiel solaire, accessibilité...).

4.3. VARIANTE RETENUE

Enjeux écologiques :

Les inventaires ont mis en évidence l’absence de zones humides et de flore protégée et la présence d’enjeux assez forts liés à la faune.

Les **milieux semi-ouverts** de la zone d’étude possèdent un enjeu de conservation assez fort. Le niveau d’enjeu est essentiellement caractérisé par la nidification de la Tourterelle des bois ainsi que la présence d’espèces considérées comme nicheuses probables tel le Chardonneret élégant et la Linotte mélodieuse. De plus, ces milieux sont utilisés pour le chant par le Bruant proyer ayant un enjeu « modéré » et un statut « quasi-menacé » sur la liste rouge régionale. Ces habitats représentent également un intérêt pour de nombreux autres taxons tels que les reptiles, amphibiens, mammifères et invertébrés puisqu’ils offrent un abri et un corridor écologique pour toutes ces espèces.

Concernant les chiroptères, ces milieux semi-ouverts constituent des habitats de chasse et des corridors de déplacement. Quatre espèces d’intérêt communautaire y ont une activité de chasse allant de moyenne à très forte dans ces milieux. Il s’agit de la Barbastelle d’Europe, du Petit Rhinolophe, du Grand Murin et du Murin de Bechstein. Ces habitats accueillent une activité importante pour de nombreuses espèces que ce soit en chasse ou en transit.

Ainsi, afin de limiter l’impact du projet sur la biodiversité, ces milieux semi-ouverts au niveau d’enjeu assez fort ont été évités par le projet.

Les **milieux ouverts** possèdent un enjeu modéré porté par des espèces d’oiseaux patrimoniales. En effet, ces milieux accueillent la reproduction de l’Alouette des champs, du Bruant proyer, de la Perdrix grise et de la Cisticole des joncs qui nichent au sol. En période hivernale, la friche sert également pour le stationnement d’espèces hivernantes comme le Bruant des roseaux ou l’alimentation du Chardonneret élégant. De plus, les espèces d’invertébrés et de mammifères contactés sur ce milieu sont largement réparties sur le territoire et ne présentent pas d’enjeu de conservation particulier.

Ces milieux sont également utilisés par les chiroptères pour la chasse mais la diversité des espèces y est moindre par rapport aux milieux semi-ouverts de la zone d’étude. Cependant, quatre espèces d’intérêt communautaire y sont présentes : la Barbastelle d’Europe, le Petit Rhinolophe, le Grand Rhinolophe, et le Grand Murin

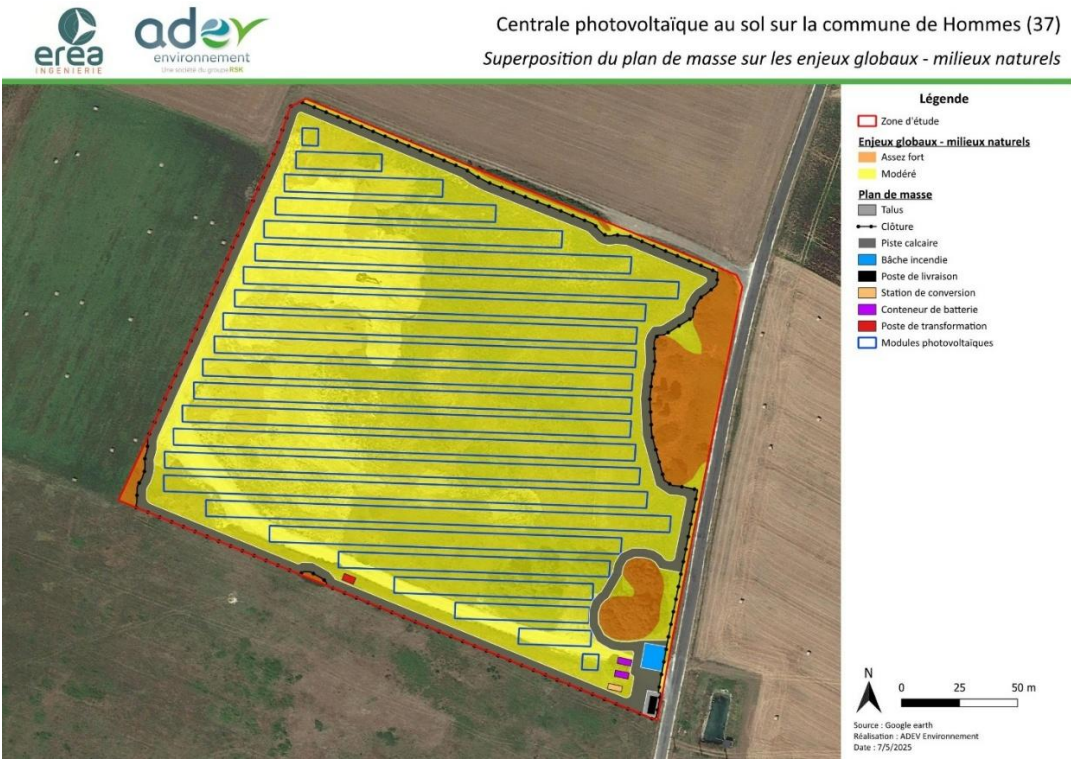


Illustration 28 : Superposition du plan de masse final avec les enjeux globaux du milieu naturel

Enjeux relatifs à la sécurité incendie :

Le SDIS 37 a été consulté lors de la phase de conception du projet afin de limiter l’impact du risque incendie au sein du parc photovoltaïque. Ainsi, le parc photovoltaïque sera équipé d’une citerne incendie de 120m3 située à l’entrée du site. De plus, une piste interne de 4 m de large fera le tour du site. De plus, un retrait de 8 m des premières lignes de module vis-à-vis de la clôture du site est prévu afin de limiter les risques de propagation d’incendie au sein du parc photovoltaïque.

Enjeux paysagers :

Une réunion a été organisée le 21 février 2025 afin de répondre au mieux aux enjeux paysagers identifiés.

Tout d’abord, l’exploitant du parc situé en limite sud sera contacté avant le début de la construction afin d’éventuellement partager la clôture au sud et ainsi éviter la pose d’une double clôture sur le site du projet. D’autre part, les locaux techniques seront de couleur grise afin de s’inscrire dans la continuité du parc photovoltaïque existant au sud disposant aussi de locaux techniques de couleur grise. De plus, le poste de livraison est placé dans la continuité des locaux techniques du parc existant au sud afin de ne pas casser le sens de giration.

Enfin, une haie composée d’essences locales sera plantée au nord et à l’est en bordure de la RD71 afin de limiter les impacts paysagers sur les voiries passant à proximité de la zone d’étude.

Cette variante finale représente une surface clôturée de 4,05 ha avec 7 809 modules espacés de 3 m, correspondants à une puissance de 5,07 MWc.



Illustration 29 : Plan de masse de la variante retenue (Source : EREA Ingénierie)

5. IMPACTS NOTABLES DU PROJET SUR L’ENVIRONNEMENT ET MESURES ASSOCIEES

Le niveau d’impact brut du projet prend en compte les mesures d’évitement mises en place et correspond au niveau des impacts avant la mise en place des mesures de réduction. Le niveau d’impact résiduel correspond quant à lui au niveau d’impact après la mise en place des mesures de réduction. Enfin l’impact final correspond au niveau d’impact après la mise en place de mesures compensatoires lorsque celles-ci sont nécessaires.

5.1. SYNTHESE DES IMPACTS BRUTS, DES MESURES, DES IMPACTS RESIDUELS ET IMPACTS FINAUX

Le tableau ci-dessous détaille l’ensemble des impacts bruts, des mesures permettant d’éviter et de réduire les effets du projet d’aménagement sur l’environnement, en phase travaux (chantier et démantèlement) et en phase d’exploitation ainsi que les impacts résiduels.

Thème environnemental		Phase du projet	Caractéristiques des impacts brut	Impact brut	Mesures d’évitement et de réduction retenues		Impact résiduel	Mesures d’accompagne nts et de suivis	Impact final
					Mesures d’évitement	Mesures de réduction			
Milieu physique	Terre et sol	Chantier	Des risques de pollution des sols et du sous-sol sont possibles du fait de la présence de produits polluants (engins, déversement accidentel d’hydrocarbure,).	Faible	/	MPhy-R1 : Réduction des impacts sur le sol et sous-sol	Négligeable	/	Négligeable
			Déplacement de terres / tassement/ érosion						
		Exploitation	Imperméabilisation de 0,42 % du site par la présence du poste de livraison, du poste de transformation, des conteneurs de batterie, de la station de conversion, de la bâche incendie et des pieux battus	Faible	/				
		Démantèlement	Des risques de pollution des sols et du sous-sol sont possibles du fait de la présence de produits polluants (engins, déversement accidentel d’hydrocarbure,). Déplacement de terres / tassement/ érosion	Faible	/				
	Eaux souterraines et superficielles	Chantier	Risques de pollution des eaux du fait de la présence de produits polluants (engins, déversement accidentel d’hydrocarbure, ...)	Faible	/	MPhy-R2 : Réduction des impacts sur les eaux superficielles et souterraines	Négligeable	/	Négligeable

Thème environnemental		Phase du projet	Caractéristiques des impacts brut	Impact brut	Mesures d'évitement et de réduction retenues		Impact résiduel	Mesures d'accompagnements et de suivis	Impact final
					Mesures d'évitement	Mesures de réduction			
		Exploitation	Imperméabilisation de 0,42 % du site par la présence du poste de livraison, du poste de transformation, des conteneurs de batterie, de la station de conversion, de la bâche incendie et des pieux battus	Négligeable	/				
			Des risques de pollution accidentelle des eaux (engins de maintenance...) peuvent survenir.						
		Démantèlement	Risques de pollution des eaux du fait de la présence de produits polluants (engins, déversement accidentel d'hydrocarbure, ...)	Faible	/				
	Air et climat	Chantier	Emission de GES par les engins de chantier	Faible	/	MPhy-R3 : Réduction des impacts sur le climat et l'air	Positif	/	Positif
		Exploitation	Réduction des émissions des gaz à effet de serre par l'utilisation de l'énergie solaire.	Positif	/				
			Légère modification des températures localement	Faible					
		Démantèlement	Emission de GES par les engins de chantier	Faible					

Thème environnemental		Phase du projet	Caractéristiques des impacts brut	Impact brut	Mesures d’évitement et de réduction retenues		Impact résiduel	Mesures d’accompagnements et de suivis	Impact final
					Mesures d’évitement	Mesures de réduction			
Milieu naturel	Périmètres écologiques Sites Natura 2000, ZNIEFF et autres espaces protégés	Chantier / Exploitation / Démantèlement	• Zonages liés à des boisements, prairies et landes avec cortèges d’espèces et d’habitats différents de la zone d’étude • Absence de corridors avec la zone d’étude • Pas d’impact majeur attendu	Négligeable	E1.1a/E1.1b - Evitement des populations connues d’espèces protégées ou à fort enjeux et/ou de leurs habitats/ Evitement des sites à enjeux environnementaux et paysagers majeurs du territoire E4.1a - Adaptation de la période des travaux sur l’année	R1.1a - Limitation/adaptation des emprises des travaux et/ou des zones d’accès et/ou des zones de circulation des engins de chantier R2.1g - Dispositif limitant les impacts liés au passage des engins de chantier R2.1r - Dispositif de repli du chantier R2.1d - Dispositif préventif de lutte contre une pollution R2.1f - Dispositif de lutte contre les espèces exotiques envahissantes (actions préventives et curatives) R2.1t - Protocole de raccordement électrique interne	Négligeable		Négligeable

Thème environnemental		Phase du projet	Caractéristiques des impacts brut	Impact brut	Mesures d’évitement et de réduction retenues		Impact résiduel	Mesures d’accompagnements et de suivis	Impact final
					Mesures d’évitement	Mesures de réduction			
	SRCE	Chantier / Exploitation / Démantèlement	- Aucun réservoir n’est présent sur la zone d’étude - Un corridor diffus des milieux calcaires est présent sur la zone d’étude - Ensemble des haies et boisements de la zone d’étude conservé	Faible	E1.1a/E1.1b - Evitement des populations connues d’espèces protégées ou à fort enjeux et/ou de leurs habitats/ Evitement des sites à enjeux environnementaux et paysagers majeurs du territoire E4.1a - Adaptation de la période des travaux sur l’année	R1.1a - Limitation/adaptation des emprises des travaux et/ou des zones d’accès et/ou des zones de circulation des engins de chantier R2.1r - Dispositif de repli du chantier R2.1g - Dispositif limitant les impacts liés au passage des engins de chantier R2.1d - Dispositif préventif de lutte contre une pollution R2.1f - Dispositif de lutte contre les espèces exotiques envahissantes (actions préventives et curatives) R2.2j - Clôture spécifique (y compris échappatoire) et dispositif anti-pénétration dans les emprises	Négligeable		Négligeable

Thème environnemental		Phase du projet	Caractéristiques des impacts brut	Impact brut	Mesures d’évitement et de réduction retenues		Impact résiduel	Mesures d’accompagne nts et de suivis	Impact final
					Mesures d’évitement	Mesures de réduction			
	TVB	Chantier / Exploitation / Démantèlement	- Aucun corridor sur la zone d’étude - Corridor terrestre le long du boisement à l’ouest - Rupture écologique principalement représenté par la route départementale à l’est - Ensemble des haies et boisements de la zone d’étude conservé - Pas d’impact majeur attendu	Négligeable	E1.1a/E1.1b - Evitement des populations connues d’espèces protégées ou à fort enjeux et/ou de leurs habitats/ Evitement des sites à enjeux environnementaux et paysagers majeurs du territoire E4.1a - Adaptation de la période des travaux sur l’année	R1.1a - Limitation/adaptation des emprises des travaux et/ou des zones d’accès et/ou des zones de circulation des engins de chantier R2.1g - Dispositif limitant les impacts liés au passage des engins de chantier R2.1r - Dispositif de repli du chantier R2.1d - Dispositif préventif de lutte contre une pollution R2.1f - Dispositif de lutte contre les espèces exotiques envahissantes (actions préventives et curatives) R2.2j - Clôture spécifique (y compris échappatoire) et dispositif anti-pénétration dans les emprises	Négligeable	MNat-S1 : Suivi en phase travaux	Négligeable

Thème environnemental		Phase du projet	Caractéristiques des impacts brut	Impact brut		Mesures d’évitement et de réduction retenues		Impact résiduel	Mesures d’accompagne nts et de suivis	Impact final
						Mesures d’évitement	Mesures de réduction			
	Habitats	Chantier	- Destruction/altération d’habitats ouverts (prairies herbacées anthropiques) ; - Compaction des sols à la suite des passages des engins ; - Dépôt de poussière dû aux va-et-vient des véhicules de chantier ; - Pollution des sols et des habitats (carburant, huile, divers fluides polluants...) ; - Développement d’espèces invasives à la suite de leur introduction accidentelle ; - Destruction/altération des sols dans le cadre du raccordement.	Négligeable à	Faible	E1.1a/E1.1b - Evitement des populations connues d’espèces protégées ou à fort enjeux et/ou de leurs habitats/ Evitement des sites à enjeux environnementaux et paysagers majeurs du territoire E4.1a - Adaptation de la période des travaux sur l’année	R1.1a - Limitation/adaptation des emprises des travaux et/ou des zones d’accès et/ou des zones de circulation des engins de chantier R2.1d - Dispositif préventif de lutte contre une pollution R2.1f - Dispositif de lutte contre les espèces exotiques envahissantes (actions préventives et curatives) R2.1g - Dispositif limitant les impacts liés au passage des engins de chantier R2.1t - Protocole de raccordement électrique interne	Négligeable	MNat-S1 : Suivi en phase travaux	Négligeable
		Exploitation	- Sur-entretien limitant ainsi le développement de cortèges floristiques diversifiés ; - Manque d’entretien entraînant le développement d’une strate naine de fourrés (sécurité du parc) ; - Utilisation de produits phytosanitaires pour la gestion de la zone ; - Développement d’espèces invasives suite à leur introduction accidentelle ; - Compaction des sols à la suite des passages des engins de maintenance.	Négligeable à	Faible	E3.2a - Absence totale d’utilisation de produits phytosanitaires et de tout produit polluant ou susceptible d’impacter négativement le milieu	R2.2o - Gestion écologique des habitats dans la zone d’emprise du projet R2.1f - Dispositif de lutte contre les espèces exotiques envahissantes (actions préventives et curatives)	Négligeable	MNat-S2 : Suivi en phase exploitation	Négligeable

Thème environnemental		Phase du projet	Caractéristiques des impacts brut	Impact brut		Mesures d’évitement et de réduction retenues		Impact résiduel		Mesures d’accompagnement et de suivis	Impact final	
						Mesures d’évitement	Mesures de réduction					
Flore		Démantèlement	- Destruction locale des habitats à enjeux potentiellement développés durant la phase exploitation ; - Dépôt de poussière dû aux va-et-vient des véhicules de chantier ; - Compaction des sols à la suite des passages des engins ; - Stockage ponctuel des modules utilisés avant le transport vers des centres de stockage/recyclage/déchets peuvent engendrer une perturbation très temporaire ; - Développement d’espèces invasives à la suite de leur introduction accidentelle.	Négligeable à	Modéré (potentiel maximal)	Mesures de balisage spécifiques E1.1a/E1.1b - Evitement des populations connues d’espèces protégées ou à fort enjeux et/ou de leurs habitats/ Evitement des sites à enjeux environnementaux et paysagers majeurs du territoire E4.1a - Adaptation de la période des travaux sur l’année	R2.1f - Dispositif de lutte contre les espèces exotiques envahissantes (actions préventives et curatives) R2.1g - Dispositif limitant les impacts liés au passage des engins de chantier R2.1r - Dispositif de repli du chantier	Négligeable à	Faible (théorique)	/	Négligeable à	Faible (Théorique)
		Chantier	- Les travaux de terrassement ; - Le va-et-vient des véhicules de chantier (émission de poussières).	Négligeable		E4.1a - Adaptation de la période des travaux sur l’année	R2.1g - Dispositif limitant les impacts liés au passage des engins de chantier R2.1f - Dispositif de lutte contre les espèces exotiques envahissantes (actions préventives et curatives)	Négligeable		MNat-S1 : Suivi en phase travaux	Négligeable	
		Exploitation	- Compaction des sols à la suite des passages des engins de chantier ; - Dépôt de poussière dû aux va-et-vient des véhicules de chantier ; - Développement des espèces exotiques envahissantes.	Négligeable		E3.2a - Absence totale d’utilisation de produits phytosanitaires et de tout produit polluant ou susceptible d’impacter négativement le milieu	R2.2o - Gestion écologique des habitats dans la zone d’emprise du projet	Négligeable		MNat-S2 : Suivi en phase exploitation	Négligeable	
		Démantèlement	- Sur-entretien limitant ainsi le développement de cortèges floristiques diversifiés ; - Manque d’entretien entraînant le développement d’une strate naine de fourrés (sécurité du parc) ; - Utilisation de produits phytosanitaires pour la gestion de la zone ; - Développement d’espèces invasives à la suite de leur introduction accidentelle ; - Compaction des sols à la suite des passages des engins de maintenance.	Négligeable à	Assez fort (potentiel maximal)	Mesures de balisage spécifiques E4.1a - Adaptation de la période des travaux sur l’année	R2.1r - Dispositif de repli du chantier R2.1g - Dispositif limitant les impacts liés au passage des engins de chantier E4.1a - Adaptation de la période des travaux sur l’année R2.1f - Dispositif de lutte contre les espèces exotiques	Négligeable (théorique)			Négligeable (théorique)	

Thème environnemental		Phase du projet	Caractéristiques des impacts brut	Impact brut		Mesures d'évitement et de réduction retenues		Impact résiduel	Mesures d'accompagnements et de suivis	Impact final			
						Mesures d'évitement	Mesures de réduction						
							envahissantes (actions préventives et curatives)						
	Zones humides	Chantier	/	Nul		/	/	Nul	MNat-S1 : Suivi en phase travaux		Nul		
		Exploitation	/	Nul		/	R2.2o - Gestion écologique des habitats dans la zone d'emprise du projet	Nul	MNat-S2 : Suivi en phase exploitation		Nul		
		Démantèlement	- Destruction accidentelle des zones humides évitées/zones humides potentiellement développées durant la phase exploitation ; - Dépôt de poussière dû aux va-et-vient des véhicules de chantier ; - Compaction des sols à la suite des passages des engins ; - Stockage ponctuel des modules utilisés avant le transport vers des centres de stockage/recyclage/déchets peuvent engendrer une perturbation très temporaire	Nul à	Assez Fort (potentiel maximal)	Mesures de balisage spécifiques E4.1a - Adaptation de la période des travaux sur l'année E1.1a/E1.1b - Evitement des populations connues d'espèces protégées ou à fort enjeux et/ou de leurs habitats/ Evitement des sites à enjeux environnementaux et paysagers majeurs du territoire	R2.1r - Dispositif de repli du chantier R2.1g - Dispositif limitant les impacts liés au passage des engins de chantier E4.1a - Adaptation de la période des travaux sur l'année R2.1f - Dispositif de lutte contre les espèces exotiques envahissantes (actions préventives et curatives)	Nul à	Négligeable (théorique)	/	Nul à	Négligeable (théorique)	
	Avifaune	Chantier	- Dérangement lié aux engins de chantier ; - Altération d'habitats d'espèces (friche) ; - Destruction d'habitats d'espèce (friche) ; - Risque de destruction d'individus et/ou de nichées.	Modéré		E1.1a/E1.1b - Evitement des populations connues d'espèces protégées ou à fort enjeux et/ou de leurs habitats/ Evitement des sites à enjeux environnementaux et paysagers majeurs du territoire E4.1a - Adaptation de la période des travaux sur l'année	R1.1a - Limitation/adaptation des emprises des travaux et/ou des zones d'accès et/ou des zones de circulation des engins de chantier E4.2b/R3.2b/ R2.1k/R2.2c - Adaptation des horaires d'exploitation/d'activité/d'entretien (fonctionnement diurne, nocturne) / Dispositif de limitation des nuisances envers la faune	Négligeable		MNat-S1 : Suivi en phase travaux		Négligeable	

Thème environnemental	Phase du projet	Caractéristiques des impacts brut	Impact brut	Mesures d’évitement et de réduction retenues		Impact résiduel	Mesures d’accompagne nts et de suivis	Impact final
				Mesures d’évitement	Mesures de réduction			
					R2.1g - Dispositif limitant les impacts liés au passage des engins de chantier R2.1r - Dispositif de repli du chantier			
	Exploitation	- Dérangement occasionnel ; - Destruction d’individus et/ou de nichées.	Faible	/	R2.1g - Dispositif limitant les impacts liés au passage des engins de maintenance ; E4.2b/R3.2b/ R2.1k/R2.2c - Adaptation des horaires d’exploitation/d’activité/d’entr etien (fonctionnement diurne, nocturne) / Dispositif de limitation des nuisances envers la faune ; R2.2o - Gestion écologique des habitats dans la zone d’emprise du projet.	Négligeable	MNat-S2 : Suivi en phase exploitation	Négligeable
	Démantèlement	- Dérangement lié aux engins de chantier ; - Altération des habitats (friche) ; - Destruction d’individus et/ou de nichées.	Modéré	E4.1a - Adaptation de la période des travaux sur l’année	R2.1g - Dispositif limitant les impacts liés au passage des engins de chantier E4.2b/R3.2b/ R2.1k/R2.2c - Adaptation des horaires d’exploitation/d’activité/d’entr etien (fonctionnement diurne, nocturne) / Dispositif de limitation des nuisances envers la faune. R2.1r - Dispositif de repli du chantier.	Négligeable	MNat-S1 : Suivi en phase travaux	Négligeable
	Mammifères (hors chiroptères)	Chantier - Destruction d’individus ; - Dérangement lié aux engins de chantier ; - Destruction et altération d’habitats (friche).	Négligeable	E1.1a/E1.1b - Evitement des populations connues d’espèces protégées ou à fort enjeux et/ou de leurs habitats/ Evitement des sites	R1.1a - Limitation/adaptation des emprises des travaux et/ou des zones d’accès et/ou des	Négligeable	MNat-S1 : Suivi en phase travaux	Négligeable

Thème environnemental		Phase du projet	Caractéristiques des impacts brut	Impact brut	Mesures d’évitement et de réduction retenues		Impact résiduel	Mesures d’accompagnements et de suivis	Impact final
					Mesures d’évitement	Mesures de réduction			
					à enjeux environnementaux et paysagers majeurs du territoire E4.1a - Adaptation de la période des travaux sur l’année	zones de circulation des engins de chantier R2.1g - Dispositif limitant les impacts liés au passage des engins de chantier E4.2b/R3.2b/ R2.1k/R2.2c - Adaptation des horaires d’exploitation/d’activité/d’entretien (fonctionnement diurne, nocturne) / Dispositif de limitation des nuisances envers la faune. R2.1r - Dispositif de repli du chantier.			
		Exploitation	- Dérangement occasionnel ; - Fragmentation des habitats et des corridors.	Faible	/	R2.1g - Dispositif limitant les impacts liés au passage des engins de maintenance ; E4.2b/R3.2b/ R2.1k/R2.2c - Adaptation des horaires d’exploitation/d’activité/d’entretien (fonctionnement diurne, nocturne) / Dispositif de limitation des nuisances envers la faune ; R2.2o - Gestion écologique des habitats dans la zone d’emprise du projet R2.2j - Clôture spécifique (y compris échappatoire) et dispositif anti-pénétration dans les emprises	Négligeable	MNat-S2 : Suivi en phase exploitation	Négligeable

Thème environnemental		Phase du projet	Caractéristiques des impacts brut	Impact brut	Mesures d’évitement et de réduction retenues		Impact résiduel	Mesures d’accompagnements et de suivis	Impact final
					Mesures d’évitement	Mesures de réduction			
Chiroptères		Démantèlement	- Dérangement lié aux engins de chantier ; - Altération d’habitat (friche).	Négligeable	E4.1a - Adaptation de la période des travaux sur l’année	R2.1g - Dispositif limitant les impacts liés au passage des engins de chantier E4.2b/R3.2b/ R2.1k/R2.2c - Adaptation des horaires d’exploitation/d’activité/d’entretien (fonctionnement diurne, nocturne) / Dispositif de limitation des nuisances envers la faune R2.1r - Dispositif de repli du chantier	Négligeable	MNat-S1 : Suivi en phase travaux	Négligeable
		Chantier	- Dérangement par nuisance sonore et lumineuse ; - Altération d’habitat de (friche)	Modéré	E1.1a/E1.1b - Evitement des populations connues d’espèces protégées ou à fort enjeux et/ou de leurs habitats/ Evitement des sites à enjeux environnementaux et paysagers majeurs du territoire E4.1a - Adaptation de la période des travaux sur l’année	R1.1a - Limitation/adaptation des emprises des travaux et/ou des zones d’accès et/ou des zones de circulation des engins de chantier E4.2b/R3.2b/ R2.1k/R2.2c - Adaptation des horaires d’exploitation/d’activité/d’entretien (fonctionnement diurne, nocturne) / Dispositif de limitation des nuisances envers la faune R2.1g - Dispositif limitant les impacts liés au passage des engins de chantier R2.1r - Dispositif de repli du chantier	Faible	MNat-S1 : Suivi en phase travaux	Faible
		Exploitation	- Destruction / altération d’habitat de transit ; - Risque de confusion et de collision avec les panneaux photovoltaïques ; - Risque de perturbation de l’activité en cas d’éclairage la nuit.	Modéré	/	E4.2b/R3.2b/ R2.1k/R2.2c - Adaptation des horaires d’exploitation/d’activité/d’entretien (fonctionnement diurne, nocturne) / Dispositif de	Négligeable	MNat-S2 : Suivi en phase exploitation	Négligeable

Thème environnemental		Phase du projet	Caractéristiques des impacts brut	Impact brut	Mesures d’évitement et de réduction retenues		Impact résiduel	Mesures d’accompagnements et de suivis	Impact final
					Mesures d’évitement	Mesures de réduction			
Reptiles						limitation des nuisances envers la faune R2.2o - Gestion écologique des habitats dans la zone d’emprise du projet R2.1g - Dispositif limitant les impacts liés au passage des engins de maintenance			
		Démantèlement	- Dérangement par nuisance sonore et lumineuse ; - Altération des habitats de chasse.	Modéré	E4.1a - Adaptation de la période des travaux sur l’année	E4.2b/R3.2b/ R2.1k/R2.2c - Adaptation des horaires d’exploitation/d’activité/d’entretien (fonctionnement diurne, nocturne) / Dispositif de limitation des nuisances envers la faune R2.1g - Dispositif limitant les impacts liés au passage des engins de chantier R2.1r - Dispositif de repli du chantier	Négligeable	MNat-S1 : Suivi en phase travaux	Négligeable
		Chantier	- Dérangement lié aux engins de chantier ; - Destruction d’individus ;	Négligeable	E1.1a/E1.1b - Evitement des populations connues d’espèces protégées ou à fort enjeux et/ou de leurs habitats/ Evitement des sites à enjeux environnementaux et paysagers majeurs du territoire E4.1a - Adaptation de la période des travaux sur l’année	R2.1g - Dispositif limitant les impacts liés au passage des engins de chantier E4.2b/R3.2b/ R2.1k/R2.2c - Adaptation des horaires d’exploitation/d’activité/d’entretien (fonctionnement diurne, nocturne) / Dispositif de limitation des nuisances envers la faune	Négligeable	MNat-S1 : Suivi en phase travaux	Négligeable
		Exploitation	Dérangement occasionnel.	Négligeable	/	R2.2o - Gestion écologique des habitats dans la zone d’emprise du projet	Négligeable	MNat-S2 : Suivi en phase exploitation	Négligeable

Thème environnemental		Phase du projet	Caractéristiques des impacts brut	Impact brut	Mesures d’évitement et de réduction retenues		Impact résiduel	Mesures d’accompagnements et de suivis	Impact final
					Mesures d’évitement	Mesures de réduction			
						R2.1g - Dispositif limitant les impacts liés au passage des engins de chantier E4.2b/R3.2b/ R2.1k/R2.2c - Adaptation des horaires d’exploitation/d’activité/d’entretien (fonctionnement diurne, nocturne) / Dispositif de limitation des nuisances envers la faune			
		Démantèlement	- Dérangement lié aux engins de chantier ; - Destruction d’individus.	Négligeable	E4.1a - Adaptation de la période des travaux sur l’année	R2.1g - Dispositif limitant les impacts liés au passage des engins de chantier E4.2b/R3.2b/ R2.1k/R2.2c - Adaptation des horaires d’exploitation/d’activité/d’entretien (fonctionnement diurne, nocturne) / Dispositif de limitation des nuisances envers la faune	Négligeable	MNat-S1 : Suivi en phase travaux	Négligeable
	Amphibiens	Chantier	- Dérangement lié aux travaux (pollution lumineuse) ; - Destruction et altération des habitats terrestres (friche) ; - Destruction d’individus.	Négligeable	E1.1a/E1.1b - Evitement des populations connues d’espèces protégées ou à fort enjeux et/ou de leurs habitats/ Evitement des sites à enjeux environnementaux et paysagers majeurs du territoire E4.1a - Adaptation de la période des travaux sur l’année	R1.1a - Limitation/adaptation des emprises des travaux et/ou des zones d’accès et/ou des zones de circulation des engins de chantier R2.1g - Dispositif limitant les impacts liés au passage des engins de chantier E4.2b/R3.2b/ R2.1k/R2.2c - Adaptation des horaires d’exploitation/d’activité/d’entretien (fonctionnement diurne, nocturne)/ Dispositif de	Négligeable	MNat-S1 : Suivi en phase travaux	Négligeable

Thème environnemental	Phase du projet	Caractéristiques des impacts brut	Impact brut	Mesures d’évitement et de réduction retenues		Impact résiduel	Mesures d’accompagnements et de suivis	Impact final
				Mesures d’évitement	Mesures de réduction			
					limitation des nuisances envers la faune R2.1r - Dispositif de repli du chantier R2.1d - Dispositif préventif de lutte contre une pollution			
	Exploitation	Dérangement occasionnel.	Négligeable	/	R2.1g - Dispositif limitant les impacts liés au passage des engins de maintenance E4.2b/R3.2b/ R2.1k/R2.2c - Adaptation des horaires d’exploitation/d’activité/d’entretien (fonctionnement diurne, nocturne)/ Dispositif de limitation des nuisances envers la faune R2.2o - Gestion écologique des habitats dans la zone d’emprise du projet R2.2j - Clôture spécifique (y compris échappatoire) et dispositif anti-pénétration dans les emprises	Négligeable	MNat-S2 : Suivi en phase exploitation	Négligeable
	Démantèlement	- Dérangement lié aux travaux (pollution lumineuse) ; - Destruction d’individus.	Négligeable	E4.1a - Adaptation de la période des travaux sur l’année	R2.1g - Dispositif limitant les impacts liés au passage des engins de chantier E4.2b/R3.2b/ R2.1k/R2.2c - Adaptation des horaires d’exploitation/d’activité/d’entretien (fonctionnement diurne, nocturne) / Dispositif de limitation des nuisances envers la faune R2.1r - Dispositif de repli du chantier.	Négligeable	MNat-S1 : Suivi en phase travaux	Négligeable

Thème environnemental		Phase du projet	Caractéristiques des impacts brut	Impact brut	Mesures d’évitement et de réduction retenues		Impact résiduel	Mesures d’accompagne nts et de suivis	Impact final
					Mesures d’évitement	Mesures de réduction			
Lépidoptères		Chantier	• Destruction/ altération des habitats favorables (friche); • Modification de la strate herbacée sous les panneaux photovoltaïques pouvant induire une modification du cortège et des effectifs associés ; • Dérangement lié aux engins de chantier ; • Destruction d’individus.	Faible	E1.1a/E1.1b - Evitement des populations connues d’espèces protégées ou à fort enjeux et/ou de leurs habitats/ Evitement des sites à enjeux environnementaux et paysagers majeurs du territoire E4.1a - Adaptation de la période des travaux sur l’année	R1.1a - Limitation/adaptation des emprises des travaux et/ou des zones d’accès et/ou des zones de circulation des engins de chantier R2.1g - Dispositif limitant les impacts liés au passage des engins de chantier E4.2b/R3.2b/ R2.1k/R2.2c - Adaptation des horaires d’exploitation/d’activité/d’entretien (fonctionnement diurne, nocturne) / Dispositif de limitation des nuisances envers la faune R2.1r - Dispositif de repli du chantier	Négligeable	MNat-S1 : Suivi en phase travaux	Négligeable
		Exploitation	• Dérangement occasionnel ; • Modification de la diversité spécifique ; • Altération de l’habitat (ombrage).	Négligeable	/	R2.1g - Dispositif limitant les impacts liés au passage des engins de maintenance ; E4.2b/R3.2b/ R2.1k/R2.2c - Adaptation des horaires d’exploitation/d’activité/d’entretien (fonctionnement diurne, nocturne) / Dispositif de limitation des nuisances envers la faune ; R2.2o - Gestion écologique des habitats dans la zone d’emprise du projet.	Négligeable	MNat-S2 : Suivi en phase exploitation	Négligeable
		Démantèlement	• Destruction d’individus ; • Dérangement lié aux engins de chantier ; • Altération de l’habitat (écrasement de la végétation des milieux ouverts).	Faible	/	R2.1g - Dispositif limitant les impacts liés au passage des engins de maintenance E4.2b/R3.2b/ R2.1k/R2.2c - Adaptation des horaires	Négligeable	MNat-S1 : Suivi en phase travaux	Négligeable

Thème environnemental		Phase du projet	Caractéristiques des impacts brut	Impact brut	Mesures d’évitement et de réduction retenues		Impact résiduel	Mesures d’accompagne nts et de suivis	Impact final
					Mesures d’évitement	Mesures de réduction			
Odonates						d’exploitation/d’activité/d’entretien (fonctionnement diurne, nocturne)/ Dispositif de limitation des nuisances envers la faune R2.2o - Gestion écologique des habitats dans la zone d’emprise du projet			
		Chantier	- Destruction d’individus ; - Dérangement lié aux engins de chantier ; - Destruction et altération d’habitat (friche).	Négligeable	E1.1a/E1.1b - Evitement des populations connues d’espèces protégées ou à fort enjeux et/ou de leurs habitats/ Evitement des sites à enjeux environnementaux et paysagers majeurs du territoire E4.1a - Adaptation de la période des travaux sur l’année	R1.1a - Limitation/adaptation des emprises des travaux et/ou des zones d’accès et/ou des zones de circulation des engins de chantier R2.1g - Dispositif limitant les impacts liés au passage des engins de chantier E4.2b/R3.2b/ R2.1k/R2.2c - Adaptation des horaires d’exploitation/d’activité/d’entretien (fonctionnement diurne, nocturne)/ Dispositif de limitation des nuisances envers la faune R2.1r - Dispositif de repli du chantier	Négligeable	MNat-S1 : Suivi en phase travaux	Négligeable
		Exploitation	- Manque d’entretien ou sur-entretien des milieux ; - Dérangement occasionnel.	Négligeable	/	R2.1g - Dispositif limitant les impacts liés au passage des engins de maintenance ; E4.2b/R3.2b/ R2.1k/R2.2c - Adaptation des horaires d’exploitation/d’activité/d’entretien (fonctionnement diurne, nocturne) / Dispositif de	Négligeable	MNat-S2 : Suivi en phase exploitation	Négligeable

Thème environnemental		Phase du projet	Caractéristiques des impacts brut	Impact brut	Mesures d’évitement et de réduction retenues		Impact résiduel	Mesures d’accompagne nts et de suivis	Impact final
					Mesures d’évitement	Mesures de réduction			
						limitation des nuisances envers la faune ; R2.2o - Gestion écologique des habitats dans la zone d’emprise du projet.			
		Démantèlement	• Destruction d’individus ; • Altération des habitats (friche) ; • Dérangement lié aux engins de chantier.	Négligeable	E4.1a - Adaptation de la période des travaux sur l’année	E4.2b/R3.2b/ R2.1k/R2.2c - Adaptation des horaires d’exploitation/d’activité/d’entretien (fonctionnement diurne, nocturne) / Dispositif de limitation des nuisances envers la faune ; R2.1g - Dispositif limitant les impacts liés au passage des engins de chantier R2.1r - Dispositif de repli du chantier.	Négligeable	MNat-S1 : Suivi en phase travaux	Négligeable
	Orthoptères	Chantier	• Destruction d’individus ; • Destruction et altération d’habitats (friche) ; • Dérangement lié aux engins de chantier.	Faible	E1.1a/E1.1b - Evitement des populations connues d’espèces protégées ou à fort enjeux et/ou de leurs habitats/ Evitement des sites à enjeux environnementaux et paysagers majeurs du territoire E4.1a - Adaptation de la période des travaux sur l’année	R1.1a - Limitation/adaptation des emprises des travaux et/ou des zones d’accès et/ou des zones de circulation des engins de chantier E4R2.1g - Dispositif limitant les impacts liés au passage des engins de chantier E4.2b/R3.2b/ R2.1k/R2.2c - Adaptation des horaires d’exploitation/d’activité/d’entretien (fonctionnement diurne, nocturne) / Dispositif de limitation des nuisances envers la faune R2.1r - Dispositif de repli du chantier	Négligeable	MNat-S1 : Suivi en phase travaux	Négligeable

Thème environnemental		Phase du projet	Caractéristiques des impacts brut	Impact brut	Mesures d’évitement et de réduction retenues		Impact résiduel	Mesures d’accompagne nts et de suivis	Impact final
					Mesures d’évitement	Mesures de réduction			
		Exploitation	- Dérangement occasionnel ; - Destruction d’individus.	Négligeable	/	R2.1g - Dispositif limitant les impacts liés au passage des engins de maintenance E4.2b/R3.2b/ R2.1k/R2.2c - Adaptation des horaires d’exploitation/d’activité/d’entr etien (fonctionnement diurne, nocturne) / Dispositif de limitation des nuisances envers la faune R2.2o - Gestion écologique des habitats dans la zone d’emprise du projet	Négligeable	MNat-S2 : Suivi en phase exploitation	Négligeable
		Démantèlement	- Destruction d’individus ; - Altération des habitats (prairies); - Dérangement lié aux engins de chantier.	Faible	E4.1a - Adaptation de la période des travaux sur l’année	R2.1g - Dispositif limitant les impacts liés au passage des engins de chantier E4.2b/R3.2b/ R2.1k/R2.2c - Adaptation des horaires d’exploitation/d’activité/d’entr etien (fonctionnement diurne, nocturne) / Dispositif de limitation des nuisances envers la faune R2.1r - Dispositif de repli du chantier	Négligeable	MNat-S1 : Suivi en phase travaux	Négligeable
	Autres groupes d’ invertébrés	Chantier	- Destruction d’individus ; - Destruction et altération d’habitat ; - Dérangement lié aux engins de chantier.	Faible	E1.1a/E1.1b - Evitement des populations connues d’espèces protégées ou à fort enjeux et/ou de leurs habitats/ Evitement des sites à enjeux environnementaux et paysagers majeurs du territoire	R1.1a - Limitation/adaptation des emprises des travaux et/ou des zones d’accès et/ou des zones de circulation des engins de chantier R2.1g - Dispositif limitant les impacts liés au passage des engins de chantier	Négligeable	MNat-S1 : Suivi en phase travaux	Négligeable

Thème environnemental		Phase du projet	Caractéristiques des impacts brut	Impact brut	Mesures d’évitement et de réduction retenues		Impact résiduel	Mesures d’accompagne nts et de suivis	Impact final
					Mesures d’évitement	Mesures de réduction			
					E4.1a - Adaptation de la période des travaux sur l’année	E4.2b/R3.2b/ R2.1k/R2.2c - Adaptation des horaires d’exploitation/d’activité/d’entr etien (fonctionnement diurne, nocturne) / Dispositif de limitation des nuisances envers la faune R2.1r - Dispositif de repli du chantier			
		Exploitation	- Dérangement occasionnel ; - Destruction d’individus.	Négligeable	/	R2.1g - Dispositif limitant les impacts liés au passage des engins de maintenance E4.2b/R3.2b/ R2.1k/R2.2c - Adaptation des horaires d’exploitation/d’activité/d’entr etien (fonctionnement diurne, nocturne) / Dispositif de limitation des nuisances envers la faune R2.2o - Gestion écologique des habitats dans la zone d’emprise du projet	Négligeable	MNat-S2 : Suivi en phase exploitation	Négligeable
		Démantèlement	- Destruction d’individus ; - Altération des habitats ; - Dérangement lié aux engins de chantier	Faible	E4.1a - Adaptation de la période des travaux sur l’année	R2.1g - Dispositif limitant les impacts liés au passage des engins de chantier E4.2b/R3.2b/ R2.1k/R2.2c - Adaptation des horaires d’exploitation/d’activité/d’entr etien (fonctionnement diurne, nocturne) / Dispositif de limitation des nuisances envers la faune R2.1r - Dispositif de repli du chantier	Négligeable	MNat-S1 : Suivi en phase travaux	Négligeable

Thème environnemental			Phase du projet	Caractéristiques des impacts brut	Impact brut	Mesures d’évitement et de réduction retenues		Impact résiduel	Mesures d’accompagnements et de suivis	Impact final
						Mesures d’évitement	Mesures de réduction			
Paysage et patrimoine	Aires d’étude éloignée	Unité paysagère « Le Savignéen, influence angevine »	Chantier/Exploitation/démantèlement	Le Savignéen, encerclé par une ceinture forestière dense, forme une vaste clairière qui l’isole visuellement des régions avoisinantes. Assez boisé, le paysage comprend quelques masques visuels.	Modéré	/	MPay-R1 : Plantation d’une haie périphérique	Faible	/	Faible
			Chantier/Exploitation/démantèlement	Vues vers le site d’étude bloquées par les éléments du paysage et de la topographie.	Nul	/	/	Nul	/	Nul
		Réseau routier	Chantier/Exploitation/démantèlement	Vues vers le site d’étude bloquées par les éléments du paysage, la topographie et la distance.	Nul	/	/	Nul	/	Nul
				Vues vers le site d’étude masquées par la distance, les éléments de paysage et le contexte urbain.	Nul	/	/	Nul	/	Nul
				Vues vers le site d’étude masquées par la distance et les éléments de paysage.	Nul	/	/	Nul	/	Nul
		Tourisme	Chantier/Exploitation/démantèlement	Un GR de Pays et un itinéraire de randonnée local sillonnent l’aire d’étude éloignée, neuf hébergements et trois sites touristiques sont aussi présents. Aucun de ces sites ne possède de vue sur la zone d’étude.	Nul	/	/	Nul	/	Nul
	Aire d’étude proche	Unité paysagère « Le Savigné, influence angevine »	Chantier/Exploitation/démantèlement	Le Savignéen, encerclé par une ceinture forestière dense, forme une vaste clairière qui l’isole visuellement des régions avoisinantes. Assez boisé, le paysage comprend quelques masques visuels.	Modéré	/	/	Faible	/	Faible

Thème environnemental				Phase du projet	Caractéristiques des impacts brut	Impact brut	Mesures d’évitement et de réduction retenues		Impact résiduel	Mesures d’accompagnements et de suivis	Impact final
							Mesures d’évitement	Mesures de réduction			
		Lieux de vie	Bourg de Savigné-sur-Lathan	Chantier/Exploitation/démantèlement	Vues vers le site d’étude masquées par l’éloignement et les boisements autour de la zone d’étude.	Nul	/	/	Nul	/	Nul
			Lieudit « Courtabon »	Chantier/Exploitation/démantèlement	Vues vers le site d’étude masquées par l’éloignement et les boisements autour de la zone d’étude.	Nul	/	/	Nul	/	Nul
			Lieudit « la Fuye »	Chantier/Exploitation/démantèlement	Les vues sont complètement masquées grâce aux boisements autour du site.	Nul	/	/	Nul	/	Nul
			Lieudit « la Petite Fuye »	Chantier/Exploitation/démantèlement	Vues vers le site d’étude masquées grâce à la topographie et aux quelques boisements autour du site.	Nul	/	/	Nul	/	Nul
			Lieudit « Chalet des Beauces »	Chantier/Exploitation/démantèlement	Vues vers le site d’étude masquées grâce à l’éloignement, aux boisements autour du lieudit et aux habitations plus au nord.	Nul	/	/	Nul	/	Nul
			Lieudit « les Bernaux »	Chantier/Exploitation/démantèlement	Vues vers le site d’étude masquées par l’éloignement et les boisements autour de la zone d’étude.	Nul	/	/	Nul	/	Nul
			Lieudit « la Ripaudière »	Chantier/Exploitation/démantèlement	Vues vers le site d’étude masquées par l’éloignement et les boisements autour de la zone d’étude.	Nul	/	/	Nul	/	Nul
			Lieudit « la Petite Ripaudière »	Chantier/Exploitation/démantèlement	Vues vers le site d’étude masquées par l’éloignement et les boisements autour de la zone d’étude.	Nul	/	/	Nul	/	Nul
			Lieudit « la Lucasière »	Chantier/Exploitation/démantèlement	Vues vers le site d’étude masquées par l’éloignement et les boisements autour de la zone d’étude.	Nul	/	/	Nul	/	Nul
			Lieudit « Gourmois »	Chantier/Exploitation/démantèlement	Les vues sont en partie masquées sur le site d’étude bien qu’éloignées. Le parc photovoltaïque devant permet de diminuer un peu les vues mais le site d’étude reste visible en arrière-plan.	Nul	/	/	Nul	/	Nul

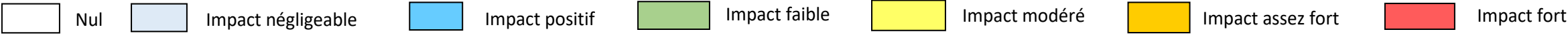
Thème environnemental				Phase du projet	Caractéristiques des impacts brut	Impact brut	Mesures d’évitement et de réduction retenues		Impact résiduel	Mesures d’accompagnement et de suivis	Impact final
							Mesures d’évitement	Mesures de réduction			
			Lieudit « les Beillaux »	Chantier/Exploitation/démantèlement	Vues vers le site d’étude masquées par l’éloignement et les boisements autour de la zone d’étude.	Nul	/	/	Nul	/	Nul
			Lieudit « le Petit Beaumont »	Chantier/Exploitation/démantèlement	Les vues sont intermédiaires et directes sur la zone d’étude. Le lieudit est situé à presque 1 km de la zone d’étude.	Négligeable	MPay-E1 : Evitement des boisements présents	MPay-R1 : Plantation d’une haie périphérique	Négligeable	/	Négligeable
			Lieudit « Bois Marion »	Chantier/Exploitation/démantèlement	Vues vers le site d’étude masquées par l’éloignement et les boisements autour de la zone d’étude.	Nul	/	/	Nul	/	Nul
			Habitation « les Landels »	Chantier/Exploitation/démantèlement	Vues vers le site d’étude masquées par la végétation et les boisements autour de l’habitation.	Nul	MPay-E1 : Evitement des boisements présents	/	Nul	/	Nul
		Réseau routier	RD 49	Chantier/Exploitation/démantèlement	Les vues sont masquées depuis la route départementale grâce à l’éloignement et aux boisements autour du site.	Nul	/	/	Nul	/	Nul
			RD 66 et RD 71	Chantier/Exploitation/démantèlement	Des vues directes sont possibles depuis deux d’entre-elles, la RD 71 longeant la zone d’étude à l’est et la RD 66 plus au nord.	Faible	MPay-E1 : Evitement des boisements présents	MPay-R1 : Plantation d’une haie périphérique MPay-R2 : Insertion paysagère des ouvrages techniques	Négligeable	/	Négligeable
			Dessertes locales et communale	Chantier/Exploitation/démantèlement	Vues vers le site d’étude masquées par l’éloignement et les boisements autour de la zone d’étude.	Nul	/	/	Nul	/	Nul
		Tourisme		Chantier/Exploitation/démantèlement	Un itinéraire de randonnée local traverse le sud de l’aire d’étude intermédiaire au plus près à 240 m du site. Des visibilitées ponctuelles et directes sont possibles.	Négligeable	/	/	Négligeable	/	Négligeable
	Patrimoine	Monuments historiques		Chantier/Exploitation/démantèlement	Neuf monuments historiques inscrits dans l’aire d’étude éloignée. Aucune covisibilité ou intervisibilité n’est possible avec ces derniers compte-tenu de l’éloignement, des motifs paysagers et de la topographie au sein de l’aire d’étude éloignée. De même, le site d’étude n’est pas visible depuis les monuments	Nul	/	/	Nul	/	Nul

Thème environnemental			Phase du projet	Caractéristiques des impacts brut	Impact brut	Mesures d’évitement et de réduction retenues		Impact résiduel	Mesures d’accompagnements et de suivis	Impact final
						Mesures d’évitement	Mesures de réduction			
				historiques et ces derniers n’ont pas de vues vers le site d’étude.						
		Site patrimonial remarquable	Chantier/Exploitation/démantèlement	Aucun site SPR dans l’aire d’étude éloignée.	Nul	/	/	Nul	/	Nul
		Site classé et inscrit	Chantier/Exploitation/démantèlement	Un site inscrit est présent au sein de l’aire d’étude éloignée. Aucune covisibilité ou intervisibilité n’est possible avec ce site compte-tenu de l’éloignement, des motifs paysagers et de la topographie au sein de l’aire d’étude éloignée. De même, le site d’étude n’est pas visible depuis le site inscrit.	Nul	/	/	Nul	/	Nul
		ZPPA	Chantier/Exploitation/démantèlement	Aucune ZPPA dans l’aire d’étude éloignée.	Nul	/	/	Nul	/	Nul
Milieu humain	Cadre de vie, santé humaine	Chantier		Gêne acoustique sur le voisinage du fait de l’utilisation d’engins de chantier. Population la plus proche à 380 mètres du projet	Faible	/	MHu-R4 : Réduction de l’impact sur le contexte sonore	Négligeable	/	Négligeable
				Création de vibrations du fait de l’utilisation d’engins de chantier. La population la plus proche se situe à 380 m du projet.	Faible		MHu-R3 : Réduction de l’impact sur la santé humaine			
				Emissions de poussières du fait de l’utilisation d’engins de chantier et de poussière minérales dues à la manipulation du sol. Population la plus proche à 380 mètres du projet	Faible		MHu-R3 : Réduction de l’impact sur la santé humaine			
		Exploitation		Le parc photovoltaïque n’engendrera aucune nuisance sonore en exploitation.	Nul	/	/	Nul		Nul
				Pas de transmission de vibration grâce à la nature sédimentaire des sols en place						

Thème environnemental		Phase du projet	Caractéristiques des impacts brut	Impact brut	Mesures d’évitement et de réduction retenues		Impact résiduel	Mesures d’accompagnements et de suivis	Impact final
					Mesures d’évitement	Mesures de réduction			
		Démantèlement	Gêne acoustique sur le voisinage du fait de l’utilisation d’engins de chantier. Population la plus proche à 380 mètres du projet	Faible	/	MHu-R4 : Réduction de l’impact sur le contexte sonore	Négligeable	/	Négligeable
			Création de vibrations du fait de l’utilisation d’engins de chantier. La population la plus proche se situe à 380 m du projet.	Faible		MHu-R3 : Réduction de l’impact sur la santé humaine			
			Emissions de poussières du fait de l’utilisation d’engins de chantier et de poussière minérales dues à la manipulation du sol. Population la plus proche à 380 mètres du projet	Faible		MHu-R3 : Réduction de l’impact sur la santé humaine			
	Contexte socio-économique	Chantier	Création d’emplois. Les travaux seront effectués par des entreprises locales.	Positif	/	/	Positif	/	Positif
		Exploitation	Retombées fiscales importantes pour la collectivité. Le parc engendrera une attractivité du territoire (tourisme, sortie pédagogique, ...).						
		Démantèlement	/						
		Démantèlement							
	Axes de communication et moyens de déplacement	Chantier	Augmentation du trafic sur les dessertes locales / Risque d’accident	Faible	/	MHu-R1 : Réduction de l’impact sur les voiries	Négligeable	/	Négligeable
		Exploitation	Pas de nuisance sur les axes lors de la phase d’exploitation du parc solaire	Nul	/	/	Nul		

Thème environnemental		Phase du projet	Caractéristiques des impacts brut	Impact brut	Mesures d’évitement et de réduction retenues		Impact résiduel	Mesures d’accompagnements et de suivis	Impact final
					Mesures d’évitement	Mesures de réduction			
	Emission de déchets	Démantèlement	Augmentation du trafic sur les dessertes locales / Risque d’accident	Faible	/	MHu-R1 : Réduction de l’impact sur les voiries	Négligeable		
		Chantier	Déchets issus de l’emballage de module Déchets ménagers	Faible	/	MHu-R3 : Réduction de l’impact sur la santé humaine	Négligeable		Négligeable
		Exploitation	/	Nul					
		Démantèlement	Déchets ménagers	Faible		MHu-R3 : Réduction de l’impact sur la santé humaine			
	Sécurité	Chantier	Intrusion de personnes extérieures au chantier Risque incendie Risque d’accident Source de dangers pour le personnel	Faible	/	MHu-R2 : Réduction des risques vis-à-vis de la sécurité	Négligeable	/	Négligeable
		Exploitation	Risque incendie Intrusion de personnes	Faible					
		Démantèlement	Intrusion de personnes extérieures au chantier Risque incendie Risque d’accident Source de dangers pour le personnel	Faible					
	Servitudes	Chantier	Pas de contrainte due aux réseaux et aux servitudes	Nul	/	/	Nul	/	Nul
		Exploitation							
		Démantèlement							

Illustration 30 : Tableau de synthèse des impacts, des mesures et des impacts résiduels et finaux



5.2. SYNTHÈSE DES MESURES, COÛTS ET DELAIS DE MISES EN ŒUVRE

Impacts	N°	Phase	Mesures	Évitement	Réduction	Accompagnement	Suivi	Compensation	Coût estimatif € HT
Milieu naturel	E1.1a/E1.1b	Conception	Evitement des populations connues d'espèces protégées ou à fort enjeux et/ou de leurs habitats/ Evitement des sites à enjeux environnementaux et paysagers majeurs du territoire						Intégré dans le coût de l'investissement
	E3.2a	Chantier Exploitation Démantèlement	Absence totale d'utilisation de produits phytosanitaires et de tout produit polluant ou susceptible d'impacter négativement le milieu						Intégré dans le coût de l'investissement
	E4.1a	Chantier Démantèlement	Adaptation de la période des travaux sur l'année						Intégré dans le coût de l'investissement
Paysage et patrimoine	MPay-E1	Conception	Evitement des boisements présents						Intégré dans le coût de l'investissement
Milieu physique	MPhy-R1	Chantier et Exploitation	Réduction des impacts sur le sol et sous-sol						Intégré dans le coût de l'investissement
	MPhy-R2	Chantier et Exploitation	Réduction des impacts sur les eaux superficielles et souterraines						Intégré dans le coût de l'investissement
	MPhy-R3	Chantier et Exploitation	Réduction des impacts sur le climat et l'air						Intégré dans le coût de l'investissement
Milieu naturel	R1.1a	Conception	Limitation/adaptation des emprises des travaux et/ou des zones d'accès et/ou des zones de circulation des engins de chantier						Conception du plan de masse : Intégré dans le coût du projet
	R2.1d	Chantier Démantèlement	Dispositif préventif de lutte contre une pollution						Intégré dans le coût de l'investissement
	R2.1f	Chantier Exploitation	Dispositif de lutte contre les espèces exotiques envahissantes (actions préventives et curatives)						Lutte : à définir si mise en place d'un protocole
	R2.1g	Chantier Démantèlement	Dispositif limitant les impacts liés au passage des engins de chantier						Intégré dans le coût de l'investissement
	R2.2j	Chantier Exploitation	Clôture spécifique (y compris échappatoire) et dispositif anti-pénétration dans les emprises						Intégré dans le coût de l'investissement
	E4.2b/R3.2b/ R2.1k/R2.2c	Chantier Exploitation Démantèlement	Adaptation des horaires d'exploitation/d'activité/d'entretien (fonctionnement diurne, nocturne) / Dispositif de limitation des nuisances envers la faune						Intégré dans le coût de l'investissement

	R2.1r	Chantier	Dispositif de repli de chantier						Intégré dans le coût de l’investissement
	R2.1t	Chantier	Protocole de raccordement électrique interne						Intégré dans le coût de l’investissement
	R2.2o	Exploitation	Gestion écologique des habitats dans la zone d’emprise du projet						Pâturage extensif : surface conventionnée, intégré au coût du projet. Fauche tardive : 1500€ HT par ha, soit environ 5 850 € HT pour la fauche de 3,9 ha de milieux herbacés. Entretien du linéaire de haies et boisements entourant le site : 4€ HT/ml soit environ 1 060 € HT pour l’entretien de 265 ml (quand cela est nécessaire).
Paysage et patrimoine	MPay-R1	Chantier	Plantation d’une haie périphérique						Plantation : environ 35€ HT/ml, soit 9 275€ HT pour la plantation de 265 ml, Entretien : environ 10€ HT/ml, soit 2 650 € HT/ 2 ans pour l’entretien de 265 ml
	MPay-R2	Chantier	Insertion paysagère des ouvrages techniques						Intégré dans le coût de l’investissement
Milieu humain	MHu-R1	Chantier	Réduction de l’impact sur les voiries						Intégré dans le coût de l’investissement
	MHu-R2	Chantier et Exploitation	Réduction des risques vis-à-vis de la sécurité						Intégré dans le coût de l’investissement
	MHu-R3	Chantier et Exploitation	Réduction de l’impact sur la santé humaine						Intégré dans le coût de l’investissement
	MHu-R4	Chantier	Réduction de l’impact sur le contexte sonore						Intégré dans le coût de l’investissement
Milieu naturel	A3.a	Chantier Exploitation (utilisation)	Aménagement ponctuel (abris ou gîtes artificiels pour la faune)						Hibernaculums :Intégré dans le coût de l’investissement Si import de matériaux nécessaire : compter environ 750€ / hibernaculum soit 1 500€ pour 2 hibernaculums.
	A3.b	Chantier Exploitation (utilisation)	Aide à la recolonisation végétale (plantation/renforcement de haies)						Plantation : environ 35€ HT/ml, soit 1060€ HT pour la plantation de 265 ml, Entretien : environ 10€ HT/ml, soit 2650€ HT/ 2 ans pour l’entretien de 265 ml.
	A6.1a	Chantier	Organisation administrative du chantier						Intégré dans le coût de l’investissement
Milieu naturel	MNat-S1	Chantier Démantèlement	Suivi en phase travaux						Coût : 1200€ HT/sortie + 1500€ HT pour la rédaction d’un rapport global de suivi soit environ 6 600 €HT (suivi et rapport)
	MNat-S2	Exploitation	Suivi en phase exploitation						Cf Récapitulatif des sorties prévues durant les 3 phases du projet (§ 7.5.1.2. MNat-S2 : Suivi en phase exploitation)

									Coût : 1200€ HT/sortie + 300€ HT/année (analyse/rédaction chiroptères) soit pour les 23 sorties prévues 27 600€ HT + 1500€ HT pour la rédaction d’un rapport global de suivi/année soit 10 800€ HT pour les 6 années de suivi. <u>Coût total</u> = 38 400 € HT
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Illustration 31 : Synthèse des mesures en phase chantier et exploitation, et estimation des coûts

5.3. PRESENTATION DES PHOTOMONTAGES

Plusieurs photomontages ont été réalisés pour évaluer l’impact visuel du projet photovoltaïque dans son environnement.

Le choix des points de prise de vue à partir desquels ont été réalisés les photomontages est basé sur les enjeux identifiés à l’état initial.

La carte de la page suivante présente la localisation des photomontages réalisés, lesquels figurent à la suite, sous forme de présentation de la situation initiale comparée à la situation future de manière à déterminer un niveau d’impact brut avant mise en place de mesures paysagères.

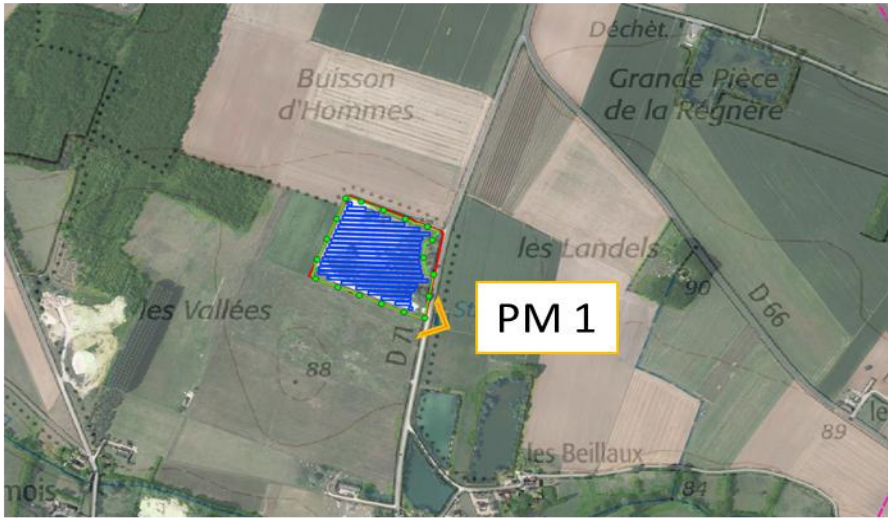
Photomontage	Nom	Raison du choix	Distance à la centrale solaire
PM 1	Prise de vue n°2 depuis la RD 71	Projet et axe de communication	5 m
PM 2	Prise de vue n°5 depuis la RD 71 au nord	Axe de communication et nord du site	450 m
PM 3	Prise de vue n°11 depuis la RD 66 et le lieudit « le Petit Beaumont »	Axe de communication et lieu de vie	870 m
PM 4	Prise de vue n°17 depuis le lieudit « Gourmois »	Lieu de vie	590 m

Illustration 32 : Photomontages

PM01 : Vue depuis la RD 71 à hauteur du site et du parc photovoltaïque en activité

Localisation et détails de la prise de vue

Hauteur observation : 1,50 m
Altitude : 86 m NGF
Coordonnées Lambert 93 :
X = 496647.48 m
Y = 6709109.95 m
Distance au projet : 5 m
Date de prise de vue : 29/11/24



Commentaires paysagers

Depuis la RD 71 longeant l’est du projet au niveau de l’extrémité nord du parc photovoltaïque en activité, la vue est proche et directe sur une parcelle en friche (ancienne carrière à ciel ouvert de faluns). A gauche de la photographie, le parc photovoltaïque au sud est perceptible avec ses panneaux, ses postes de transformation, la clôture et une caméra de surveillance. A droite, la parcelle du projet est clôturée et est constituée d’une strate herbacée et d’arbres plus à droite.

Le parc photovoltaïque est perceptible depuis ce point en vue immédiate en l’absence de masque visuel. En effet, plusieurs éléments de la centrale photovoltaïque sont visibles : clôture, piste interne en calcaire, panneaux photovoltaïques, station de conversion, poste de livraison surélevé et poste de transformation. Le maintien des boisements présents, illustré par l’arbre présent au second-plan, permet de réduire les visibilités plus à droite de la photographie le long de la RD 71 à hauteur du site.

La continuité entre les deux parcs est bien visible avec le même choix de couleur des locaux techniques et le même type de clôture afin de créer une cohérence et de donner l’impression que les deux parcs ne forment qu’un.

L’enjeu de ce point de vue concerne la RD 71 et les abords immédiats du site. L’enjeu est faible.

La sensibilité visuelle est forte et l’enjeu est faible donc l’impact brut du projet depuis ce point est faible.

Avant projet



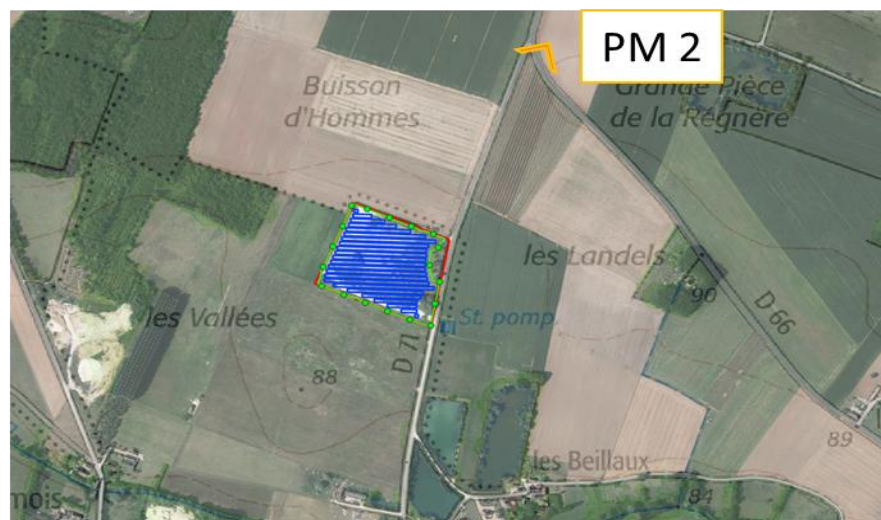
Après projet et mesure d'évitement



PM02 : Vue depuis la RD 71 au niveau de l'intersection avec la RD 66 au nord du site

Localisation et détails de la prise de vue

Hauteur observation : 1,50 m
 Altitude : 90 m NGF
 Coordonnées Lambert 93 :
 X = 496836.44 m
 Y = 6709723.96 m
 Distance au projet : 450 m
 Date de prise de vue : 29/11/24



Commentaires paysagers

Depuis l'intersection entre la RD 71 et la RD 66 au nord du site, la vue est intermédiaire et directe sur des parcelles agricoles cultivées. Au premier plan, les parcelles agricoles n'appartiennent pas au site d'étude. Au second plan, il est possible d'observer de la végétation en friches multistrates appartenant au site d'étude.

Le parc photovoltaïque est visible depuis ce point en vue intermédiaire et filtrée. En effet, de la végétation juste devant le parc filtre les vues depuis ce point. Les panneaux photovoltaïques et la clôture sont visibles de loin mais ne le sont pas distinctement, il est nécessaire de zoomer sur le photomontage pour distinguer les différentes tables photovoltaïques.

L'enjeu de ce point de vue concerne l'intersection entre la RD 71 et la RD 66 dont les TMJA (Trafic Moyen Journalier Annuel) sont faibles. L'enjeu est faible.

La sensibilité visuelle est faible et l'enjeu aussi donc l'impact brut du projet depuis ce point est négligeable.

Avant projet



Après projet et mesure d'évitement



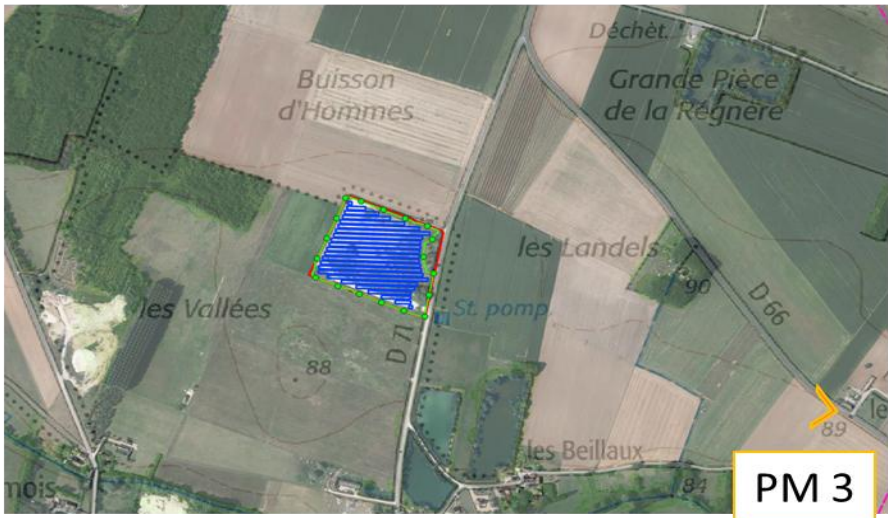


Illustration 33 : Photomontage n°2 avec mesure de plantation de haies (Source : EREA)

PM03 : Vue depuis la RD 66 au niveau du lieudit « le Petit Beaumont » à l’est du site

Localisation et détails de la prise de vue

Hauteur observation : 1,50 m
Altitude : 88 m NGF
Coordonnées Lambert 93 :
X = 497490.51 m
Y = 6708908.36 m
Distance au projet : 870 m
Date de prise de vue : 29/11/24



Commentaires paysagers

Depuis la RD 66 au niveau du lieudit « le Petit Beaumont » à l’est du site, la vue est intermédiaire et directe sur le site d’étude. Au premier plan on distingue des parcelles agricoles n’appartenant pas au site. Au second plan, on peut apercevoir le site du projet ainsi que de la végétation en friches devant. Le parc solaire en activité est aussi visible à gauche avec sa couleur bleu.

Le parc photovoltaïque est légèrement perceptible depuis ce point en vue intermédiaire. En effet, il est possible de distinguer le parc photovoltaïque en zoomant sur le photomontage où les rangées de panneaux photovoltaïques sont visibles due à leur taille ainsi que la clôture, la citerne incendie et les locaux techniques. Sans zoomer le parc est peu visible grâce à de la végétation dispersée qui masque en partie les vues et notamment l’évitement des boisements à l’est du site. L’intégration paysagère des ouvrages techniques (vert kaki) permet de les confondre dans l’environnement boisé et agricole et de ne pas attirer l’œil de l’observateur.

L’enjeu de ce point de vue concerne la RD 66 qui a un TMJA (Trafic Moyen Journalier Annuel) faible et le lieudit « le Petit Beaumont ». L’enjeu est faible.

La sensibilité visuelle est faible et l’enjeu aussi donc l’impact brut du projet depuis ce point est négligeable.

Avant projet



Après projet et mesure d’évitement



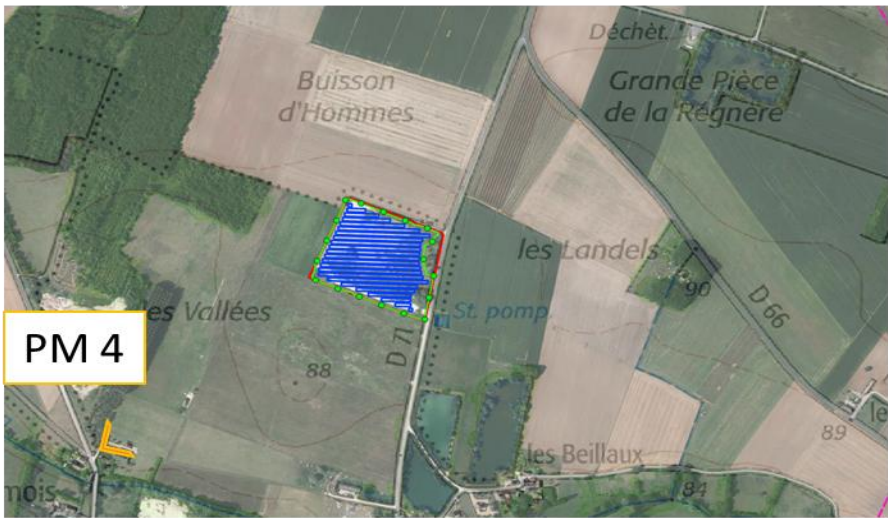


Illustration 34 : Photomontage n°3 avec mesure de plantation de haie (Source : EREA)

PM04 : Vue depuis le lieudit « Gourmois » au sud-ouest du site

Localisation et détails de la prise de vue

Hauteur observation : 1,50 m
Altitude : 84 m NGF
Coordonnées Lambert 93 :
X = 496017.48 m
Y = 6708864.63 m
Distance au projet : 590 m
Date de prise de vue : 29/11/24



Commentaires paysagers

Depuis un chemin au niveau du lieudit « Gourmois » au sud-ouest du site, la vue est intermédiaire et filtrée sur le site d’étude par le parc photovoltaïque en activité devant. Au premier plan, on distingue des parcelles agricoles n’appartenant pas au site. Au second plan, on peut apercevoir le parc photovoltaïque en activité au sud du site d’étude. A l’arrière plan, il est possible de distinguer le haut des arbres appartenant au site derrière le parc.

Le parc photovoltaïque n’est pas perceptible depuis ce point en vue. En effet, il est masqué par le parc photovoltaïque devant qui a une hauteur de 3,1 m contre 2,5 m pour le parc en développement. De surface et de taille inférieure au parc déjà en activité il n’est pas visible depuis ce point. De plus, la topographie très légèrement inférieure est favorable dans ce cas en aidant à masquer les visibilitées.

L’enjeu de ce point de vue concerne le lieudit « Gourmois ». L’enjeu est négligeable.

La sensibilité visuelle est nulle et l’enjeu négligeable donc l’impact brut du projet depuis ce point est nul.

Avant projet



Après projet et mesure d'évitement



5.4. DEMANTELEMENT ET REMISE EN ETAT DU SITE

Par conception, une centrale photovoltaïque est démontable à la fin de l’exploitation. La remise en état du site s’en trouve donc facilitée. Cependant, l’intervention d’engins de chantier restera néanmoins nécessaire et impliquera des opérations spécifiques au nettoyage du site et à l’effacement du chantier de démantèlement.

6. CONCLUSION

Le choix du site pour le projet de parc photovoltaïque de Hommes est pertinent, car il permettra de valoriser le site d’une ancienne carrière et d’un ancien site de stockage de matériaux inertes qui plus est, est inscrit en zone d’accélération des énergies renouvelables (ZAE nR). Il permet de participer à l’atteinte des objectifs de développement des énergies renouvelables en réutilisant un site anthropisé.

Les enjeux environnementaux identifiés par le biais des inventaires naturalistes ont révélé une biodiversité relativement intéressante. Les mesures d’évitement, de réduction, d’accompagnement et de suivi permettront de protéger les habitats, la faune et la flore présentes. De plus, ce site ne présente pas l’obligation de réaliser un dossier de dérogation d’espèce protégée (DDEP) étant donné que les mesures mises en place permettent de diminuer le risque de destruction et de perturbation des espèces concernées. De plus, un suivi écologique sera mis en place afin de s’assurer de l’efficacité des mesures mises en place dans le cadre de ce projet.

Les mesures d’évitement, de réduction permettent de masquer les vues depuis les sensibilités les plus fortes notamment depuis la route départementale longeant la façade est du site. Le maintien, le renforcement et la plantation de nouvelles haies couplés à l’évitement du petit bois anthropique sur le site du projet permet de préserver le paysage et de masquer le parc au sein de la végétation. Le projet photovoltaïque est compatible avec les caractéristiques paysagères et patrimoniales du territoire. Il est à l’origine d’un impact paysager nul à faible et peut s’inscrire dans le paysage sans le bouleverser.